
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mercredi 17 mai 2017, à 20 h 35

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Sandrine Burger, Maria Casares, MM. Adrien Genecand, Didier Lyon et Jean Rossiaud*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 mai et mercredi 17 mai 2017, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Motion: entretien du patrimoine immobilier de la Ville

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Motion du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève» (M-1292)¹.

Suite de la préconsultation

M. Jacques Pagan (UDC). En réalité, j'aurais voulu intervenir avant le vote d'entrée en matière sur les trois objets déposés par nos amis du Parti démocrate-chrétien – soit les projets de délibération PRD-143 et PRD-144, ainsi que la présente motion M-1292 – que nous soutenions. Je ne voulais pas m'exprimer sur le contenu de ces textes, mais quant à l'urgence, par souci...

¹ Préconsultation, 7396.

Le président. Je comprends, Monsieur Pagan, mais il va falloir vous concentrer sur la motion, qui est la seule « survivante » de cette demande d'urgence...

M. Jacques Pagan. Absolument! Nous sommes tout à fait d'accord que la motion M-1292 soit renvoyée à la commission du logement, si vous voulez tout savoir de mes pensées les plus profondes, Monsieur le président! Simplement, je tiens tout de même à rappeler brièvement quelque chose au nom de l'Union démocratique du centre: il y a trois problèmes fondamentaux qui se situent respectivement aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Premièrement, il faut que chacun, dans ce pays, ait de quoi vivre et ait un travail. Deuxièmement, avoir un logement est absolument primordial. Troisièmement, la sécurité est nécessaire pour pouvoir vivre normalement.

Le logement est pour nous une préoccupation de tous les instants. Nous étions très heureux que le Parti démocrate-chrétien dépose ces trois objets, simplement pour pouvoir faire un état de la situation et voir où l'on en est. Tout le monde parle d'une crise du logement... mais qu'en est-il exactement, aujourd'hui?

J'ajoute une petite remarque: indépendamment de ce qui a été dit sur les causes de la difficulté de trouver des appartements – exigüité du territoire et autres – se pose aussi le problème de la libre circulation des personnes. Dans notre canton et tout particulièrement dans notre ville, la problématique de l'application de la législation fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers est complètement occultée. L'Union démocratique du centre se fait un point d'honneur de combattre en faveur des intérêts de nos concitoyens en disant: « Attention, tout ce qui se passe autour de vous, vous ne le voyez pas, vous ne le sentez pas, mais cela a un effet immédiat sur le coût du terrain, lequel est déjà extrêmement rare. »

Je profite de cette intervention pour le rappeler et souligner qu'à l'avenir l'Union démocratique du centre, tant aux plans fédéral que cantonal et – plus modestement, bien sûr – municipal, sera très attentive à cette question délibérément occultée aujourd'hui, ce qui est un pur scandale.

Le président. M^{me} Pérez était l'oratrice suivante inscrite au tour de parole, mais je vois qu'elle n'est pas encore là. Je donne donc la parole à M. Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Pour une fois, le Parti socialiste rejoint le Mouvement citoyens genevois dans son désir judicieux de ne pas débattre en séance plénière sur l'ensemble des objets concernés, comme l'a dit tout à l'heure M. Sormanni. Nous remercions le Mouvement citoyens

genevois d'avoir refusé l'entrée en matière sur les deux projets de délibération PRD-143 et PRD-144. Quant à cette motion M-1292 dont l'urgence a été votée, le Parti socialiste souhaite son renvoi à la commission des travaux et des constructions, puisqu'il s'agit ici d'entretien du bâti. Or, l'entretien du bâti ne concerne pas formellement l'attribution des logements.

Le Parti socialiste dénonce au passage la tentative de démantèlement de la politique sociale de la Ville à laquelle se livrent, en l'occurrence, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Leurs projets de délibération refusés précédemment sur les loyers libres et les régies privées, qui visaient à céder aux privés la gestion d'une part des biens immobiliers de la Ville, priveraient le Conseil municipal et la population de leur capacité de contrôle démocratique. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical s'en prennent aux pauvres et aux nécessiteux qu'ils veulent chasser pour loger la classe moyenne. Mais comme cela a déjà été dit hier, ces mêmes partis bloquent en commission du logement...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Mireval, mais la motion M-1292 dont nous débattons en ce moment demande de «dresser un plan de rénovation destiné à assainir, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l'indice de dégradation révèle un état mauvais et moyen, sur la base du rapport d'évaluation du patrimoine financier et administratif de la Ville de Genève», de «recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation» et de «soumettre au Conseil municipal un projet de plan de rénovation au plus tard en novembre 2018». L'entrée en matière sur les deux projets de délibération PRD-143 et PRD-144 a été refusée; par conséquent, restez sur le sujet de la motion, s'il vous plaît.

M. François Mireval. Nous proposons donc son renvoi à la commission des travaux et des constructions et souhaitons que le débat se déroule sereinement sur l'ensemble de la problématique. Comme le stipule d'ailleurs le préambule de notre Constitution fédérale, rappelons que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Un bref rappel des onze recommandations émises par la Cour des comptes sera utile pour débattre de la motion M-1292. Le degré de ces recommandations est majeur ou modéré, ce qui signifie que la gestion du patrimoine de la Ville est tout à fait satisfaisante. Voilà ce que la Cour des comptes a retenu. (*Brouhaha.*) Si cela n'intéresse plus personne que nous parlions du logement...

Le président. Vous avez terminé?

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Non! Je recommencerai quand ce plénum s'intéressera à mes propos.

Le président. Pas de problème. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à...

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je n'ai pas terminé, Monsieur le président! Il y a un brouhaha pas possible, je ne m'entends pas!

Le président. J'ai assez l'habitude de distinguer quand il y a du brouhaha et quand il n'y en a pas. Donc, c'est moi qui juge! C'est le dernier soir où je peux juger s'il y a du bruit ou pas... Poursuivez, Madame la conseillère municipale, n'hésitez pas...

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je ne m'entends pas, Monsieur le président! Et pourtant, je réfléchis fort... J'en reviens donc à la motion M-1292, qui demande que le patrimoine immobilier municipal soit entretenu. Mais attention: il faudrait que les auteurs de cette motion ici présents soient cohérents, lorsqu'il s'agit de voter ici des crédits de rénovation. Par ailleurs, il ressort du rapport de la Cour des comptes qu'un poste supplémentaire est nécessaire pour pouvoir faire le travail de manière conséquente et suivie; il faudra donc tenir compte de cet élément-là lors du traitement de cet objet en commission des travaux et des constructions, où les Verts demandent qu'il soit renvoyé.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je serai très bref, ce que j'avais à dire sur le fond ayant déjà été dit. Je pense qu'il s'agit ici d'un problème d'ordre financier; à mon avis, la motion M-1292 devrait donc plutôt être renvoyée à la commission des finances. Il n'y a pas de travaux en jeu, il s'agit de savoir comment nous financerons la rénovation des bâtiments municipaux. Pour cette raison, je demande le renvoi de cet objet à la commission des finances.

M^{me} Astrid Rico-Martin (DC). D'abord, je tiens quand même à rétablir la vérité par rapport à ce qui a été dit avant la pause. Il n'y a pas de contrevérité dans les projets de délibération PRD-143 et PRD-144 soumis à ce plénum

précédemment, ils ont été longuement étudiés et documentés. Bref! En ce qui concerne la motion M-1292 aussi, M. Pagani a évoqué des contrevérités tout à l'heure et je voudrais dire que... (*Brouhaha.*)

Le président. Je suis désolé, Madame la conseillère municipale. Vous êtes la première à dénoncer que des membres de ce plénum se trompent de sujet dans leurs interventions! Je vous serai donc reconnaissant de vous en tenir à la motion M-1292, dont l'entrée en matière a été acceptée, s'il vous plaît!

M^{me} Astrid Rico-Martin. Oui. J'en reviens donc à la motion. M. Pagani a évoqué tout à l'heure des contrevérités dans son contenu – je me permets de faire référence aux propos de M. Pagani – et il a affirmé que le patrimoine immobilier municipal ne se dégradait pas inéluctablement. Or, ces termes sont tirés du rapport selon la méthode Stratus publié par le Conseil administratif! Il ne s'agit donc pas d'inventions du Parti démocrate-chrétien!

Mais revenons-en à notre projet: il vise simplement à étudier d'autres possibilités de gestion du parc immobilier municipal, afin de ne pas puiser uniquement dans les finances de la Ville pour l'entretenir. Il s'agit de faire appel à des fonds publics déjà existants et destinés aux collectivités publiques – tant aux fondations qu'aux coopératives – pour améliorer le patrimoine financier.

L'objectif de notre motion est d'ouvrir le débat. Nous proposons son renvoi à la commission des travaux et des constructions, afin que ce projet soit étudié et que les commissaires puissent déterminer s'il est viable ou pas. Il n'appartient pas à ce plénum d'en décider sans s'être documenté. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter le renvoi de la motion M-1292 à la commission des travaux et des constructions. Je vous en remercie beaucoup!

Le président. Je donne la parole à M^{me} Pérez, qui est de retour...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Oui, il y a *Martine à la plage* et il y a aussi *Maria Pérez est de retour!*

Le président. Votre vie privée ne me regarde pas, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Je vous remercie, Monsieur le président. Je rejoins la position de M. Sormanni qui demande le renvoi de la motion M-1292 à la commission

Motion: entretien du patrimoine immobilier de la Ville

des finances. En effet, c'est là une question de planification des travaux à mettre en regard avec les finances de la Ville.

J'aimerais ajouter quelques mots à ce que raconte le Parti démocrate-chrétien – vous transmettez, Monsieur le président – pour relativiser l'état de dégradation et la dévalorisation de notre patrimoine. L'expertise d'Acanthe SA, qui date d'il y a environ trois ans, estime que la valeur de notre patrimoine financier s'élève à près de 2,3 milliards de francs. Par conséquent, je pense que le terme de «dégradation» doit être relativisé. Bien sûr, on peut toujours améliorer les choses... Nous avons une bonne rentabilité; peut-être cela répond-il à ce que dit... Elle s'appelle comment, cette dame?

Une voix. M^{me} Rico-Martin.

M^{me} Maria Pérez. Oui, M^{me} Rico-Martin, excusez-moi. Pour ma part, je l'invite à regarder ce qui a déjà été fait. L'expertise dont je viens de parler montre que nous avons une bonne rentabilité de nos immeubles – certes, la situation pourrait être améliorée, mais il n'y a vraiment pas lieu d'externaliser, car la Ville gère extrêmement bien son patrimoine. Nous demandons donc le renvoi de la motion M-1292 à la commission des finances!

M. Stéphane Guex (HP). Je ne dirai que quelques mots. Pour ma part, je ne peux pas me réjouir comme mon collègue M. Mireval du renvoi de la motion M-1292 en commission puisque, en tant qu'indépendant, je suis privé de la possibilité d'y siéger – les gens qui nous regardent à la télévision ne le savent peut-être pas. Toutefois, je me réjouis de voir revenir les conclusions de cette commission – je préfère aussi que ce soit celle des finances, pour les raisons énoncées précédemment par différents préopinants.

Je remarque dans la motion M-1292 une espèce de démonstration d'hypocrisie de la part de deux partis: l'un qui se réclame de la famille et qui, en parallèle, baisse les subventions et les aides aux plus démunis, l'autre qui défend le milieu immobilier. Quand je lis le titre de la motion: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève», je pense – et avec moi tous les locataires d'immeubles privés qui nous regardent – aux difficultés que ces personnes rencontrent face aux régies privées, par exemple pour repeindre un logement, refaire une façade, réclamer l'entretien de l'immeuble après échéance du délai légal...

J'attends donc avec impatience les conclusions de la commission des finances et le compte rendu de ses débats. Je me réjouis notamment de découvrir les argu-

ments du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical – je m’en délecte d’avance avec gourmandise – concernant le déficit d’entretien des immeubles municipaux. Cela pourra toujours servir d’arguments aux locataires d’immeubles privés qui nous regardent...

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Nous relevons que la motion M-1292 comporte plusieurs invites, notamment celle de dresser un plan de rénovation destiné à assainir, dans les dix prochaines années, les bâtiments dont l’indice de dégradation s’élève. Cela relève de la commission des travaux et des constructions. Parallèlement, la deuxième invite demande de recourir à tous les moyens offerts par le Canton et la Confédération afin de financer le plan de rénovation, ce qui relève de la commission des finances. Pour les Verts, les deux commissions se valent, mais nous soutiendrons volontiers le renvoi de cet objet à celle des finances.

M. Alain de Kalbermatten (DC). A propos de la motion M-1292 – puisque c’est d’elle que nous parlons exclusivement ce soir – je tiens à rappeler que le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical sont conscients des investissements majeurs consentis par la Ville pour la rénovation des Minoteries: 100 millions de francs...

Une voix. Nonante et un millions de francs!

M. Alain de Kalbermatten. Disons que c’était 100 millions de francs à la base, mais heureusement que la commission des travaux et des constructions a été un peu plus regardante sur les dépenses... La bataille pour réduire de 100 à 91 millions de francs l’enveloppe totale des travaux qui nous avait été demandée par le Conseil administratif a été assez épique! Et n’oublions pas non plus les travaux prévus à Cité-Jonction, car ce sera un très gros dossier.

Je rappelle que la jauge d’investissement – car il s’agit bien d’investissement, pour des travaux aussi importants – est de 120 à 130 millions de francs par an. Nous devons être conscients des défis immenses que la Ville de Genève devra bientôt relever pour l’entretien de son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, il nous paraît utile de mener un débat sur ces questions, y compris sur le programme Stratus – il est efficace et nous en avons déjà souvent parlé en commission des travaux et des constructions, je le reconnais, mais il faut que nous discutons des enjeux majeurs à venir. Par le truchement de la motion M-1292, nous pouvons en parler efficacement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur de Kalbermatten, il faut parler sérieusement et de manière pertinente, vous ne pouvez pas prétendre des choses aussi improbables. Vous avez dit que l'enveloppe prévue pour les travaux de rénovation des Minoteries avait été réduite de 100 à 91 millions de francs; eh bien, je trouve que 91 millions de francs c'est déjà cher! Mais, en réalité, vous n'avez pas réduit la facture. Il s'agit de mettre en rapport ce montant avec les 330 appartements qui n'ont pas été entretenus depuis leur construction en 1970. J'estime qu'il faut en parler calmement et avec pondération.

Quant aux enjeux à venir... Les plus grands défis étaient ceux des dix dernières années et nous les avons relevés. La question qui se pose aujourd'hui, si l'on veut vraiment être sérieux dans ce débat, est la suivante: nous avons relevé quels immeubles présentaient un indice de dégradation supérieur à 0,5 et il s'agit maintenant de ne pas les laisser «tomber» plus bas, si j'ose dire. Il ne faut pas que cet indice redescende comme dans les années 1980 – et comme c'est en train de se passer avec les bâtiments de l'Etat, faute de moyens financiers. Evidemment, l'entretien, cela ne se voit pas...

Cela étant, Monsieur de Kalbermatten, vous avez constaté que l'entretien régulier de notre patrimoine bâti ne correspondait pas à 3,5% du revenu locatif. J'ai lu quelque part que vous fixiez ce pourcentage pour nos immeubles. Or, ce n'est pas 3,5% mais 2,5% du revenu locatif qu'il faut consacrer à l'entretien. Je le sais, puisque je siège à la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (SIG), CAP Prévoyance, qui possède à peu près le même parc immobilier que notre municipalité et qui consacre 2,5% de son revenu locatif pour l'entretien régulier de ses bâtiments. Lorsque c'est nécessaire pour des travaux d'entretien lourds, CAP Prévoyance y consacre un peu plus d'argent.

Tel est aussi le mécanisme appliqué depuis dix ans par la Ville: nous avons un budget d'entretien qui s'élève, bon an mal an, à 30 millions de francs. On m'enlève parfois 1 million de francs alors que, moi, j'en demande trente-cinq... que je me réjouis d'avoir enfin! En parallèle, je fais des propositions visant à rattraper le défaut d'entretien et à «revisiter» l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier et administratif à rénover. J'entends bien me borner à cela, Monsieur de Kalbermatten, sans raconter des histoires pour se faire plaisir! Autrement, nous n'y arriverons pas.

Le défi consiste à ne pas laisser se dégrader ce patrimoine qui est le bien de la collectivité. Sur ce point, je me permets ici de faire une digression. Les financiers – ceux qui pensent qu'ils ont la science infuse – viennent voir la Ville avec leurs normes A+, A machin, A truc... Ils nous demandent quel est notre revenu locatif et nous leur répondons qu'il oscille, bon an mal an, entre 90 et 95 millions de francs par an. Question suivante: «Combien payez-vous d'intérêts sur la dette

municipale de 1,4 milliard de francs?» Réponse: «Vingt millions de francs.» Et eux de s'exclamer: «Ouh là là, vous pouvez payer trois fois les intérêts de votre dette, donc vous n'avez pas de dette! On vous met A++.» Voilà, c'est ainsi que ça se passe.

Je vous mets en garde, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: dès le moment où vous commencez à dire que vous voulez faire sortir de la gestion publique municipale, petit à petit ou en bloc, les bâtiments de la Ville qui constituent le bien de la collectivité pour assurer la politique sociale, dès le moment où vous avancez des arguments concernant les revenus, les intérêts et le paiement de la dette, vous dégradez la qualité financière de notre municipalité. Je vous rappelle les affres parfois catastrophiques que nous avons connues lorsque certains ont voulu jouer à ce jeu-là.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je reprends la parole très rapidement, Monsieur le magistrat, pour souligner que notre objectif n'est évidemment pas de vendre les biens de la collectivité, mais de confier la gestion d'une petite partie d'entre eux à des privés. La Ville en restera bien sûr propriétaire et les revenus de ces biens seront toujours destinés à la collectivité, afin que nous puissions assurer des prestations de qualité pour nos concitoyens.

Le président. Je fais voter les différentes demandes de renvoi de la motion M-1292 en commission. Le bureau a noté que restaient valables une demande de renvoi à la commission des finances et une autre à la commission des travaux et des constructions. Le renvoi à la commission du logement a été évoqué, mais cette demande a été retirée. Sommes-nous bien d'accord sur ce plan? Maintenez-vous la demande de renvoi à la commission du logement, Madame Pérez? Non, ce n'est pas le cas, personne ne le demande plus.

Je procéderai donc à deux votes: le premier sur le renvoi de la motion M-1292 à la commission des finances, le deuxième sur son renvoi à la commission des travaux et des constructions. Si la majorité du plénum vote deux fois non, nous ferons un troisième vote sur le renvoi de cet objet au Conseil administratif. En cas de troisième refus, nous pourrions passer à la suite de l'ordre du jour...

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est refusé par 41 non contre 31 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 45 oui contre 24 non (3 abstentions).

5. Motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire» (M-1257)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la demande de la population est forte pour des espaces de nature et de détente en ville et pour un accès accru à l'eau;
- que les rives du Rhône le long du sentier des Saules sont depuis longtemps un lieu de baignade à Genève;
- que, depuis l'installation par le Canton de Genève de trois pontons en 2011, la pratique de la baignade a explosé dans cet espace relativement bien préservé, confirmant l'engouement de la population pour ce type d'espace et de loisirs;
- que la baignade est pratiquée par une grande diversité de population (jeunes, personnes âgées, familles, touristes);
- que la baignade dans le Rhône reste dangereuse en raison, d'une part, des fluctuations de niveau et de courant du fleuve et, d'autre part, de la jonction avec les eaux froides de l'Arve à la pointe de la Jonction;
- que le Conseil administratif de la Ville de Genève a souhaité interdire la baignade pour éviter les accidents au printemps 2016;
- qu'une interdiction de la baignade ne résout pas les problèmes de sécurité ni ne freine la popularité des lieux et de la baignade estivale, comme en a convenu le Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA);
- que des mesures d'accompagnement à la baignade simples et légères (bouées, signalisation des sorties d'eau, panneau de sensibilisation et d'information sur les sorties d'eau, douches et plages existantes, voire des couloirs de nage) existent et ont déjà été testées avec succès dans d'autres cantons suisses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, d'entente avec les autorités cantonales, de soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d'actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône.

¹ Annoncée, 2956. Motion d'ordonnancement, 7235.

Préconsultation

M. Simon Gaberell (Ve). La motion M-1257 a été déposée par le groupe des Verts et soutenue par le Parti socialiste, Ensemble à gauche, le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois. De quoi s'agit-il? «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire.» (*Brouhaha. M. Pagani bavarde avec des conseillers municipaux.*)

Le président. Un instant, Monsieur le conseiller municipal. Nous attendons que les choses se calment un peu... M. le maire a-t-il terminé son mini-caucus?

M. Simon Gaberell. Il n'a pas fini! Et il n'est pas encore maire! (*Rires.*)

Le président. Monsieur Gisselbaek et Monsieur Pagani! Pouvons-nous poursuivre nos travaux? Il y a assez de salles pour discuter, ici! Monsieur Thévoz! Je suis désolé, mais c'est insupportable! Votre collègue parle aussi, je sais... Merci, Messieurs. Excusez-moi, Monsieur Gaberell, poursuivez.

M. Simon Gaberell. Cette motion concerne un écran de nature en pleine ville – l'un des derniers à permettre une si grande proximité avec la nature – qui est aussi l'un des lieux les plus appréciés de Genève et les plus photographiés ou peints par les artistes suisses et étrangers. Il s'agit du sentier des Saules et de la pointe de la Jonction.

Alors, pourquoi cette motion? En 2011, suite à l'installation par le Canton de trois pontons le long du sentier des Saules, la baignade s'est fortement développée. Jusqu'alors, cette pratique se limitait à quelques petits groupes de privilégiés connaissant bien l'endroit mais, avec les pontons, le succès populaire de la baignade dans le Rhône a été assez foudroyant. Désormais, si l'on se balade en été le long du sentier des Saules, on voit une foule de gens qui se baignent, qui font des barbecues, qui profitent du soleil et surtout de l'accès gratuit à l'eau en plein cœur de notre ville.

Une autre particularité de l'endroit est que la population qui le fréquente en été est extrêmement diversifiée – je mets quiconque au défi de me citer un autre lieu genevois pouvant rivaliser avec celui-là en termes de diversité – tant sur le plan démographique que socioéconomique, puisque les gens qui se prélassent là-bas sont aussi bien des jeunes que des personnes âgées et des familles, et qu'ils appartiennent à différentes classes sociales. De ce point de vue, je pense que c'est un endroit assez exceptionnel.

La pratique de la baignade dans le Rhône a donc explosé et l'engouement de la population a été assez foudroyant, je le répète. Il a même dépassé les prévisions de la Ville et du Canton, puisque aucune installation sanitaire n'avait initialement été prévue sur place. La Ville a dû rattraper ce retard et je salue l'action de M. Barazzone à cet égard: des toilettes et des douches ont ainsi été installées le long du sentier.

Il est vrai que la baignade dans le Rhône, comme dans toute rivière, reste dangereuse – particulièrement à Genève, où deux dangers menacent directement les baigneurs: d'une part, la fluctuation du niveau du Rhône et des courants réglés en amont par le barrage du Seujet; d'autre part, à la Jonction, en aval, avec les eaux froides de l'Arve qui provoquent un risque d'hypothermie, si l'on n'est pas bien informé et qu'on se baigne en plein milieu du fleuve.

Face à ce constat, comment le Conseil administratif a-t-il réagi? Dans un premier temps, il a décidé d'installer un filet sous le pont Sous-Terre, afin d'interdire aux gens de sauter dans l'eau. Je vois M. Pagani qui hoche la tête pour dire non, mais cette information a été diffusée dans les journaux. Or, il s'est avéré que cette solution était encore plus dangereuse que le saut depuis le pont et l'option du filet a été abandonnée.

En 2016, MM. Pagani et Maudet sont revenus sur cette problématique en voulant carrément interdire la baignade dans le Rhône, au mépris de l'engouement populaire pour ces lieux et de l'accès gratuit à l'eau en plein cœur de notre ville. Du point de vue des Verts, l'interdiction de la baignade ne résout absolument pas les problèmes de sécurité, raison pour laquelle nous avons déposé la motion M-1257 en demandant qu'elle soit traitée en urgence.

Même sur le site internet de la Ville, les rives du Rhône sont présentées comme un «cadre naturel d'exception» au cœur de la ville et il est indiqué que «les aménagements inaugurés en 2011 facilitent leur utilisation pour la détente et les loisirs» – contrairement à la volonté de M. Pagani depuis 2016. Je poursuis ma citation: «Grâce à l'installation de trois plateformes en bois et d'un grand muret, les rives sont plus facilement accessibles, ce qui améliore la sécurité des baigneurs.» En effet, les échelles permettent aux baigneurs de sortir de l'eau facilement.

Dans ce contexte, nous pensons – et tel est l'objet de cette motion – qu'interdire la baignade ne résout pas les problèmes de sécurité. Il est vain de se battre désespérément contre les baigneurs et l'engouement populaire pour les rives du Rhône. La Ville devrait plutôt travailler d'entente avec le Canton – c'est-à-dire avec les services de M. Barthassat, qui a heureusement interdit d'interdire la baignade le long des rives du Rhône... Elle devrait se montrer proactive et, au lieu d'interdire, mener des campagnes de sensibilisation, poser des panneaux d'information et installer des bouées, autant de mesures simples qui permettraient d'informer les gens à propos du fleuve et de les avertir des sorties d'eau.

Ces mesures permettraient d'organiser un peu mieux la pratique de la baignade, comme cela se fait dans d'autres villes – notamment en Suisse alémanique. Je rappelle que la baignade est autorisée sur certains tronçons le long de l'Aar de Berne à Thoune, avec des explications très claires.

Les Verts, soutenus par d'autres groupes que j'ai cités tout à l'heure, pensent que l'attitude de M. Pagani est fondée sur la peur d'un recours en justice en cas de noyade, il l'a déclaré lui-même récemment. Nous estimons que la peur des responsabilités de la Ville dans ce genre de cas ne doit pas guider l'action publique. Les autorités doivent plutôt faire preuve de pragmatisme en adoptant une attitude positive et proactive pour la baignade dans le Rhône le long du sentier des Saules.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappellerai d'abord quelques faits incontournables, même si certains les interprètent à leur manière. Ces points sont les suivants.

La baignade à l'endroit où l'Arve rejoint le Rhône présente une dizaine de risques différents – vous n'en avez cité que deux, Monsieur Gaberell. La dernière personne à avoir échappé à la noyade s'était ouvert les jambes sans s'en rendre compte sur des racines assez pointues du côté des falaises; elle ne s'est pas rendu compte qu'elle se vidait de son sang et elle est tombée dans les pommes... Heureusement que les pompiers et les gendarmes de l'eau ont pu la secourir.

La position de l'exécutif de la Ville de Genève a toujours consisté à vouloir se dégager de toute responsabilité quant à l'autorisation de la baignade dans le Rhône. Avec M. Maudet, le Conseil administratif a écrit à moult reprises au Conseil d'Etat – car c'est lui qui est en charge de l'eau, jusqu'à preuve du contraire – pour lui dire que nous trouvions beaucoup plus intelligent d'autoriser la baignade sur le pourtour du lac. Malheureusement, cela n'a pas été fait et il n'est permis de se baigner dans le lac qu'aux bains des Pâquis et à Genève-Plage. Autrement, il faut monter beaucoup plus haut, jusqu'au quai de Cologny, pour avoir la liberté de se tremper dans l'eau – car on a le droit de se tremper, mais pas de nager. Nous tenons donc à nous dégager formellement de toute responsabilité en cas de noyade dans le Rhône et n'approuvons pas la pose par les autorités cantonales – pour se rassurer, semble-t-il – d'une petite plaque concernant les risques de la baignade.

Mesdames et Messieurs, rappelez-vous l'affaire de l'enfant renversé par une voiture à la sortie d'un parking. Bien que je n'en sois pas le constructeur, la Ville a subi pendant trois ans une procédure pénale parce que cet enfant avait malheureusement traversé avec sa trottinette à la sortie du parking en question, ce que je regrette. Dans le cadre de cette procédure, j'ai été assigné personnellement. Par conséquent, je n'entends pas assumer la responsabilité d'une noyade dans le

Rhône. Monsieur Gaberell, ce n'est pas vous qui irez devant le juge, en l'occurrence, mais moi! Une fois m'a suffi! Dans l'affaire du parking, nous avons gagné – il est désolant de devoir le dire comme ça, car c'est catastrophique sur le plan humain – et la responsabilité de la Ville n'a pas été engagée, l'instruction ayant démontré que notre position était correcte.

Vous prétendez aussi, Monsieur Gaberell, que j'aurais voulu interdire le saut depuis le pont Sous-Terre. Tout d'abord, le saut est déjà interdit à cet endroit, il faut le savoir. Ensuite, c'est le Canton qui m'a enjoint de mener des études visant à installer des protections pour empêcher les gosses de sauter – car ils sautent non seulement du pont Sous-Terre, mais ils vont aussi beaucoup plus haut sur le quai du Seujet, entre le barrage et le pont en question, où c'est encore plus dangereux. Le Canton m'a donc envoyé une lettre pour me demander de mettre de l'ordre. Que croyez-vous que je devais faire? Refuser? Si un gosse s'éclaffait en bas, j'en aurais été tenu pour responsable! J'ai donc fait ce que le Canton m'a demandé et j'ai lancé ces études.

Les ingénieurs ont démontré ce que je pensais: si nous installions un filet, sauter du pont la journée irait encore mais, de nuit, il serait très dangereux qu'un gosse, un adolescent ou même un adulte saute sans voir le filet. Après avoir reçu mon rapport, le Canton a donc dû abandonner cette option.

Quant à la position de la Ville en matière d'aménagements pour «accompagner» la baignade, je rappelle que le Conseil municipal a voté l'installation de toilettes provisoires car, évidemment, on ne peut pas laisser jusqu'à 5000 personnes par jour se baigner sans fournir ce type d'infrastructure. J'ai donc proposé la pose de toilettes fixes automatiques à encastrer dans le mur de soutènement, afin que cela prenne le moins de place possible. Le Conseil municipal m'a suivi à une voix près en votant la proposition PR-1084! Je rappelle la teneur des débats: certains ont même dit que cela coûterait autant qu'une maison – en quoi ils n'avaient pas tout à fait tort, mais bref...

Nous avons donc essayé de prévoir des mesures d'accompagnement. L'évolution actuelle du dossier est la suivante: le Conseil municipal a accepté de voter des aménagements afin de répondre aux besoins de la population – si j'ose dire! – et j'ai déposé la demande d'autorisation de construire, mais le voisinage s'y oppose. Mon collègue Guillaume Barazzone a installé des grilles; moi, je mettrai des blocs en béton avec des claies, afin d'éviter que les gens ne posent leur linge sur les excréments des chiens qui vont régulièrement faire leurs besoins sur les pelouses. Alors, ne venez pas dire que nous ne faisons rien, bien au contraire!

Cela étant, pour que cela figure au *Mémorial*, je réaffirme que le Conseil administratif continuera à ne pas soutenir l'autorisation de la baignade. Nous essaierons d'acheter la pointe de la Jonction pour y aménager une esplanade avec éventuellement des jeux d'eau. Ainsi, l'endroit sera beaucoup mieux sécurisé que

si nous invitons les gens à se baigner directement dans le Rhône. Nous nous battons pour faire en sorte que la population genevoise puisse réellement se baigner lorsque cette grande plage des Eaux-Vives aura été inaugurée.

Dernière information, afin que tout soit clair: de son côté, M. Barthassat a décidé de continuer la politique inaugurée par son prédécesseur M^{me} Künzler. Il a voulu que des bouées soient mises au milieu de l'eau pour sécuriser un peu la baignade et que les gens qui viendraient à défaillir puissent au moins se raccrocher à quelque chose. Je pense également que les plateformes seront déplacées, vu la demande des voisins directs. Voilà quelques informations précises sur la base desquelles j'espère que nous pourrions poursuivre sereinement ce débat sur le plan politique.

Le président. Nous sommes toujours en préconsultation, je le rappelle pour ceux qui suivent... Je donne la parole à M^{me} Pérez, également auteur de la motion M-1257.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'aimerais expliquer pourquoi mon groupe, par ma signature, soutient cette motion. Je reviendrai d'abord sur les propos de M. Pagani: en fait, tout ce qu'il nous a raconté revient à dire que la Ville a quand même mis en place une infrastructure pour faciliter la baignade dans le Rhône au sentier des Saules et faire en sorte que les familles, les jeunes et les moins jeunes profitent de l'endroit. Or M. Pagani nous signale par ailleurs que le Conseil administratif veut se dégager de toute responsabilité en cas d'accident! Pour ma part, je pense que, maintenant que ces infrastructures existent, la Ville aura beau interdire la baignade, la population ira nager là. A un moment donné, il faut tenir compte de la réalité.

J'aimerais évoquer ici une expérience que j'ai faite il y a deux ans et que n'importe quel citoyen genevois peut faire aussi. Je voulais voir comment travaillent les pompiers, car cela m'intéressait. J'ai donc fait un stage de vingt-quatre heures au Service d'incendie et de secours (SIS). Ses responsables, sachant que j'étais conseillère municipale, m'ont établi un programme dont une partie leur tenait particulièrement à cœur: ils voulaient que je constate ce qui se passe au chemin des Saules. Comme la Ville n'agit pas et fait preuve d'attentisme – le Canton aussi, me dira-t-on – et puisque personne ne veut prendre ses responsabilités, ils m'ont emmenée à cet endroit pour que j'observe la situation.

Eh bien, j'ai effectivement vu des familles qui se baignaient et des gens qui faisaient la fête, qui avaient bu et qui sautaient dans l'eau depuis le pont, bien que ce soit interdit. Les gens sautent, voilà tout! C'est un fait! Quant aux pompiers, ils font des rondes de leur propre chef. Pourquoi? Parce qu'ils savent qu'il y a des

risques mortels de noyade et que le commandant Schumacher ne veut pas laisser les gens se noyer. Il a donc pris sur lui de mobiliser un ou deux hommes à envoyer patrouiller sur le Rhône.

Quant à moi, ils essayaient de me transmettre le message suivant: «Vous, politiques, expliquez au Conseil administratif que ne pas vouloir que les gens se baignent dans le Rhône tout en cherchant à n’assumer aucune responsabilité s’ils le font quand même, c’est de la théorie!» On peut vivre en théorie, mais, je suis navrée, cela ne cadre pas avec l’aménagement de toilettes provisoires, d’un parapet, de caillebotis et de toute l’infrastructure pour attirer la population à cet endroit du centre-ville. Le sentier des Saules est un lieu populaire – même s’il se transforme peu à peu et devient bobo – destiné à la fête et au divertissement, aux loisirs.

Comment l’exécutif peut-il se contenter de vivre en théorie, sans se rendre compte qu’il y a des gens qui vont nager à cet endroit et qu’ils courent des risques? La Ville – ou, à défaut, le Canton – doit mettre en place des infrastructures pour prévenir les baigneurs du danger. Il faudrait peut-être coordonner l’action de plusieurs départements de la Ville, surtout celui de l’environnement urbain et de la sécurité dirigé par M. Barazzone et celui de M. Kanaan, dont dépend le domaine du sport.

Par exemple, il s’agirait simplement de mettre à disposition un canot pneumatique et des maîtres-nageurs adéquatement formés, afin qu’ils fassent le boulot assumé aujourd’hui par les pompiers sur leur propre initiative, étant donné que la Ville ne fait rien. Je cite les propos du commandant Schumacher: «Franchement, on ne va quand même pas laisser les gens se noyer! Quand on nous appelle parce que quelqu’un coule à pic après avoir bu ou nagé trop loin là où l’Arve et le Rhône se mêlent – ce qui peut provoquer un choc thermique – on envoie un hélicoptère et on va sauver la personne.»

Cela fait deux ans que j’ai suivi ce stage, je ne comprends pas que la situation soit toujours la même depuis lors – d’autant plus que M. Kanaan y était la veille, il a suivi exactement le même parcours que moi! Je m’étonne qu’il n’y ait pas eu de retour au Conseil administratif prenant en compte la réalité, tout simplement – car c’est de cela qu’il s’agit ici. L’été est arrivé, les gens commencent déjà à aller se baigner au sentier des Saules... et nous, nous en sommes toujours au même point!

J’ai donc signé la motion M-1257 au nom de mon groupe, afin que le Conseil administratif mette en place des mesures légères qui ne coûteront pas plus cher que ce qui se fait déjà aujourd’hui. En effet, quand les pompiers mobilisent un ou deux hommes pour patrouiller sur le Rhône, cela coûte de l’argent! Il s’agirait d’opérer un transfert de fonds ou de créer une ligne budgétaire permettant l’engagement de deux maîtres-nageurs à poster à l’endroit concerné, afin qu’ils fassent

de la prévention. Ce sont là des solutions simples pour tenir compte du principe de réalité.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

Le président. Nous en sommes toujours aux auteurs de la motion...

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, nous avons signé la motion M-1257, car c'était nécessaire. Je rappelle au passage que les socialistes demandent depuis 2010 des bains fluviaux dans le Rhône; notre motion M-901 déposée dans ce sens a été acceptée l'année dernière par le plénum, même si les Verts n'étaient pas tellement d'accord avec de tels aménagements, car ils les jugeaient trop importants et auraient préféré quelque chose de plus «light».

On ressasse sans fin les mêmes arguments concernant la sécurité, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président de séance – mais, si on créait une structure sur le modèle du Marzili à Berne, par exemple, on aurait peut-être moins de problèmes sur ce plan! Le maréchal chef de la police cantonale de la navigation dit clairement que l'on ne peut pas interdire la baignade dans le Rhône car, de toute façon, les gens iront s'y baigner! Par conséquent, mieux vaut installer une structure qui sécurisera le périmètre.

Le Parti socialiste vous demande à nouveau, Monsieur le magistrat Pagani, ce que vous avez fait dans ce sens depuis le vote de la motion M-901 l'année dernière. Merci de me répondre!

M. Simon Gaberell (Ve). J'ai demandé la parole une seconde fois, car les propos de M. Pagani m'interpellent fortement. Il a mentionné le cas d'une dame qui s'est blessée sur le sentier des Falaises et qui aurait pu se noyer, ce qui justifie selon lui l'interdiction de la baignade à cet endroit. Monsieur le magistrat, si une dame se blesse en traversant la route et manque de se faire shooter par une voiture, interdirez-vous la circulation automobile? (*Brouhaha.*) Ce serait bien, mais... Je crois que vous ne m'avez pas entendu!

Il me semble que le risque zéro n'existe pas. Je comprends très bien que vous souhaitiez éviter d'avoir un procès parce que vous avez été traumatisé par un événement précis, mais il n'empêche que ce traumatisme-là ne doit pas guider votre politique. Orienter sa politique en fonction d'un traumatisme vécu n'est pas une

attitude responsable. Sinon, vous pouvez interdire la circulation en ville, les poids lourds, les vélos – et même les pistes cyclables, puisqu’elles sont en mauvais état et que les cyclistes s’y trouvent continuellement en danger! Vous pouvez interdire tout ce que vous voulez, Monsieur Pagani, il y aura toujours des accidents, vous n’y échapperez pas.

M^{me} Pérez l’a dit et bien dit, il faut tenir compte du principe de réalité: il y a 5000 personnes chaque jour au bord du Rhône en été, et elles s’y baignent. Vous nous avez même félicité de vouloir «accompagner» ces milliers de gens en votant des crédits pour l’installation de toilettes publiques, Monsieur Pagani. Pour ma part, je dis: «Bravo, très bien!» J’ai salué ce projet, car je pense que mettre des WC et des douches sur le sentier des Saules est une très bonne chose. Il y a cependant un point que je ne comprends pas: vous autorisez les gens à aller aux toilettes et à se doucher, à se prélasser – mais pas à se baigner! Vous prenez toutes les mesures nécessaires pour les accueillir à cet endroit, mais vous leur interdisez de mettre les pieds dans l’eau! Il me semble que c’est totalement contradictoire, voire un peu hypocrite. Personnellement, j’ai vraiment de la peine à comprendre votre position, Monsieur Pagani, mais vous vous exprimerez certainement là-dessus tout à l’heure.

Et quand vous déclarez vouloir installer des jets d’eau au bord du Rhône et de l’Arve... Alors là, vraiment, on atteint des sommets! Je préfère encore la solution du Parti socialiste qui souhaite des bains publics le long du Rhône. Mais les jets d’eau, vraiment... Il m’est difficile de comprendre un projet pareil, Monsieur le magistrat!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Des jeux d’eau!

M. Simon Gaberell. Des jeux d’eau... Très bien. Des jeux d’eau au bord du Rhône, ça ne change pas grand-chose!

Le président. Monsieur Pagani, je vous donnerai la parole tout à l’heure pour que vous puissiez répondre, mais n’intervenez pas pendant que M. Gaberell s’exprime, s’il vous plaît.

M. Simon Gaberell. Vous déclarez ensuite, Monsieur Pagani, que le Conseil administratif est défavorable à la baignade dans le Rhône. Moi, je soutiens que c’est votre position à vous et qu’elle est fondée sur un traumatisme que vous avez vécu! Ce n’est pas une position responsable d’un politicien ou d’un exécutif de la Ville de Genève. C’est bien dommage, vu le succès populaire de la baignade

dans le Rhône. La population se prélassa chaque été au sentier des Saules – elle a déjà commencé à le faire cette année – vous installez des toilettes et des douches pour ces milliers de gens, mais vous leur dites en même temps: «Surtout ne vous baignez pas, car la Ville n’a pas envie de prendre des responsabilités à cet égard.»

Excusez-moi, Monsieur Pagani, mais je ne crois pas que ce soit mener une politique responsable – et cela nous désole! Vu votre refus affiché de suivre la motion M-1257, le groupe des Verts, le Parti démocrate-chrétien, le Parti socialiste et Ensemble à gauche ont décidé de demander le vote sur le siège ce soir. Si c’est pour étudier cette motion en commission et que vous en fassiez de toute manière ce que vous voulez, nous préférons vous demander directement de nous présenter un rapport dans les six mois et de mettre en place des mesures afin d’encourager la baignade dans le Rhône.

Le président. Monsieur Gaberell, vous avez interpellé directement le magistrat Pagani; je lui donne donc la parole pour qu’il puisse vous répondre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je pense que vous confondez les autorités concernées, dans cette affaire! Je n’ai le pouvoir ni d’interdire ni d’autoriser la baignade. C’est le Canton qui est propriétaire de l’eau, c’est donc lui l’autorité chargée d’affirmer: «Ici on peut se baigner, là on ne peut pas.» Voilà pourquoi vous ne m’entendez jamais – et ne m’avez jamais entendu – dire que je propose d’encourager ou d’interdire la baignade. Jamais! Je vous mets au défi de citer un seul cas où j’aie dit quelque chose de ce genre, Monsieur le conseiller municipal. Jamais je ne me suis arrogé le droit d’interdire ou d’autoriser la baignade dans le Rhône!

En revanche, le Conseil administratif s’est dégagé de toute responsabilité relative à cette problématique, car le Canton voulait nous embarquer dans la procédure d’autorisation de la baignade. Nous l’avons toujours rappelé: à aucun endroit la Ville n’est compétente pour promulguer une quelconque autorisation de baignade. Si cela avait été possible, nous l’aurions déjà fait au quai Wilson, par exemple. Je m’étonne depuis dix ans que le Canton refuse d’y installer des cailllebotis pour que les gens puissent se poser là comme ils le font hélas du côté des bateaux, sur la jetée du jet d’eau. Cette mesure simple n’a jamais été prise mais, si nous en avons eu la possibilité, je l’aurais appliquée immédiatement. D’ailleurs, je la réclame au Canton qui n’est pas pressé de la mettre en œuvre.

Voilà pour l’aspect juridique de la situation dans laquelle nous nous trouvons. En tant qu’autorité municipale, nous avons à nous dégager – ou pas – de la responsabilité entraînée par l’autorisation de la baignade dans le Rhône, et nous l’avons fait.

Quant à l'animation future de la pointe de la Jonction aménagée en parc public, je répète qu'il ne s'agit pas d'y installer des jets d'eau! Et si nous avons «accompagné» l'afflux de 5000 personnes par jour au sentier des Saules en été, c'est parce qu'en tant qu'autorité nous ne pouvions pas permettre que tout le monde aille faire ses besoins à la sortie des parkings des locataires ou des propriétaires des maisons riveraines.

J'aimerais encore vous rappeler un autre aspect de la problématique, Monsieur Gaberell. Vous ne siégiez pas encore au Conseil municipal, à l'époque, mais vous devez savoir qu'au début la Ville n'était propriétaire que de la moitié du quai des Saules et que je me suis battu contre l'Office du tourisme qui possédait l'autre moitié – je ne comprenais pas pourquoi, d'ailleurs. C'est ainsi que, depuis 2011, nous sommes propriétaires de la totalité du sentier. Mais ne dites pas que la Ville veut interdire la baignade, elle ne le peut pas! Et ne prétendez pas non plus qu'elle ne fait rien, car elle fait le maximum pour accompagner cette population qui a bien besoin de services adéquats pour se délasser au bord du Rhône.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

Le président. Nous sommes toujours en préconsultation, pour ceux qui suivent encore... Je donne la parole à M. Lionel Ricou, qui est l'un des auteurs de la motion M-1257.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutient effectivement la motion M-1257, car nous considérons que la population et les habitants des quartiers alentour – les quartiers populaires de la Jonction, des Acacias et de Saint-Jean – ont droit à un accès sécurisé au bord du Rhône, ainsi qu'à des actions de prévention. En tant qu'habitant de Saint-Jean, je constate quasiment quotidiennement en empruntant le pont Sous-Terre combien de jeunes et d'adultes fréquentent ces lieux en été. Je suis toujours frappé de voir que, d'une part, il y a les infrastructures existantes – des pontons bien visibles qui sont, en fait, une invitation à la baignade – alors que, d'autre part, on nous avertit que se baigner est risqué et dangereux.

La responsabilité de la Ville devrait être de mieux prévenir – voire, comme cela a été évoqué, d'assurer la présence de maîtres-nageurs en été, lorsque des milliers de personnes sont au bord du Rhône et s'y baignent.

Enfin, dernier élément de mon intervention: en tant que parent, je suis choqué d'apprendre que la Ville ne fait pas tout ce qu'elle peut pour sécuriser ces accès à l'eau qui attirent de nombreux jeunes. Certains sautent du pont alors que c'est

interdit, mais d'autres sont sur les pontons où il est permis d'aller. Il n'est pas interdit d'être au bord du Rhône! Pour ces raisons, nous souhaitons vivement que cette motion soit votée sur le siège; telle est la position que nous soutiendrons.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 56 oui contre 18 non.

M. Pascal Spuhler (MCG). Au cours de l'entrée en matière longue et fastidieuse sur la motion M-1257, la plupart de mes préopinants se sont exprimés en faveur de la baignade dans le Rhône au sentier des Saules. En effet, ces lieux sont très attrayants pour se baigner et cela fait de nombreuses années que le Grand Conseil aussi bien que le Conseil municipal en parlent. On aimerait pouvoir faire quelque chose!

Or, si la baignade est attrayante à cet endroit, elle n'en demeure pas moins relativement dangereuse. Chaque année, on déplore des décès dans le Rhône – parfois même dans le lac, d'ailleurs, mais ici on parle du Rhône. J'estime que M. Pagani a tenu des propos très justes, tout à l'heure. Tout le monde a envie de se baigner là et nous, franchement, on aimerait pouvoir développer cette zone. Mais il y a un risque! Plus on fera des adaptations facilitant la baignade – et, à plus forte raison, si on l'autorise – plus on aura de responsabilités.

C'est là qu'il faut placer le curseur au bon endroit, Mesdames et Messieurs, car le risque de noyade est grand à cet endroit. Tout le monde ne sait pas nager de manière à pouvoir maîtriser ce risque! Même les bons nageurs, me souffle-t-on à juste titre, peuvent être surpris soit par le froid, soit par les courants, ou encore par une indisposition passagère. Et puis voilà: une fois qu'on est à l'eau, c'est vite trop tard! Les pompiers auront beau patrouiller même à deux dans une barque, ils ne seront pas disponibles partout au bon moment.

Je le répète, la baignade dans le Rhône au sentier des Saules est très attrayante et cela fait des années qu'on en parle pour envisager des aménagements divers et variés. On a cité tout à l'heure, pour donner une touche humoristique au débat, les fameuses toilettes en or qu'on a votées à l'arrache dans cette assemblée... Evidemment, il faudrait installer certaines infrastructures pour tous ceux qui veulent profiter de ces berges très agréables, s'y promener, s'y étendre au soleil sans pour autant être obligés de se coucher dans les crottes de chien... Enfin, on pourrait aménager beaucoup de choses pour le plus grand plaisir des habitants.

J'ai entendu qu'une partie de ce plénum aimerait voter la motion M-1257 sur le siège. Je vous le déconseille franchement, Mesdames et Messieurs! J'insiste sur le fait que nous cherchons depuis des années une solution pour la baignade à cet endroit. Alors, renvoyons plutôt cet objet en commission, consultons large, voyons qui pourrait faire quoi et quelles mesures il est vraiment envisageable

de mettre en place de façon maîtrisée. Sachons bien qui assume quelles responsabilités, car c'est bien de responsabilités qu'il s'agit, Mesdames et Messieurs! M. Pagani, qui deviendra maire le 1^{er} juin prochain, n'a peut-être pas envie de compter les morts à la fin de l'été parce que tout le monde aura été invité à se baigner dans le Rhône!

Soyons raisonnables: il y a des cautions à respecter, nous devons assurer la protection des gens au sentier des Saules, mettre en place des mesures de sécurité, savoir où commence et où s'arrête notre responsabilité. M^{me} Pérez a évoqué la possibilité d'engager éventuellement deux ou trois pompiers qui navigueraient le long des berges, ou des maîtres-nageurs... Mais cela ne suffit pas! Nous devons être sûrs de ce que nous faisons, Madame! On ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe comment!

Voilà pourquoi je vous conseille, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion en commission, afin que nous puissions consulter – pourquoi pas? – le commandant des pompiers, des professionnels de la natation en rivière, les autorités compétentes, et voir quelles sont les responsabilités de chacun. Aujourd'hui, la population est demandeuse, mais nous sommes responsables de ceux qui nous ont élus. Nous ne pouvons pas prendre des décisions à l'emporte-pièce en laissant les gens se noyer dans le Rhône!

Je recommande donc à ce plénum de renvoyer la motion M-1257 en commission pour l'étudier sérieusement. Nous sommes pour la baignade et la recherche de solutions, mais il faut y réfléchir. On ne peut pas voter cet objet comme ça, sur le siège. D'ailleurs, M. Pagani pourrait «s'asseoir dessus», comme on dit, car la motion n'est finalement pas très contraignante: elle demande «la mise en place de mesures légères et le développement d'actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône». Eh bien, le magistrat mettra un petit panneau dans un coin et il aura pris ainsi une mesure légère! Il lui sera donc facile de «s'asseoir» sur cette motion – d'ailleurs c'est à peu près ce qu'il a fait jusqu'à maintenant, dans ce dossier.

(Remarque de M. Pagani.) Il a pris les devants, dit-il en me montrant du doigt... D'accord, il l'a fait sur certains points – et l'Etat aussi – mais tout le monde est très prudent, car on sait qu'il y a des risques. Une fois encore, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de réfléchir: ne soyez pas fous, ne vous jetez pas dans l'eau glacée alors que vous n'y êtes pas habitués – renvoyez cet objet en commission. Merci!

M. Eric Bertinat (UDC). Tout d'abord, je dois dire que je suis parfaitement d'accord avec les propos de M. Pagani. La motion M-1257 survole le problème de la responsabilité lors des baignades, sous prétexte qu'un certain nombre de

jeunes passent outre les interdictions et s'en donnent à cœur joie. Or, la question de la responsabilité est très importante. Si demain quelqu'un se noie ou a un accident au sentier des Saules, je ne sais pas qui, de M. Pagani ou de M. Maudet, sera directement responsable... (*Remarque de M. Pagani.*) Ce sera M. Pagani, me signale-t-on. Vous aurez beau jeu, alors, Mesdames et Messieurs, de jouer les innocents qui avaient été prévenus!

Nous avons parlé de cette problématique à de nombreuses reprises et nous en revenons toujours au même point: actuellement, il est interdit de sauter dans le Rhône n'importe où. C'est même signalé dans le texte de la motion qui nous est soumise ce soir! La dangerosité de la baignade dans le Rhône est donc réelle. Et que nous proposent les motionnaires? D'abord, de valider une situation contraire à la loi, puis – ce qui me fait bien sourire – de plébisciter la mise en place de structures légères... Mesdames et Messieurs, si la Ville de Genève était capable d'utiliser des structures légères et peu coûteuses, nous le saurions! Vous seriez les premiers à être au courant! Or, tout ce qu'elle fait est compliqué, prend du temps et s'avère hors de prix. C'est une règle d'or dans notre municipalité, il faut le savoir!

Qu'est-ce que c'est que ces structures légères que vous nous proposez? Des filets, des bouées, etc. Mais vous rigolez, ou bien? Soyez avertis: la Ville n'installera que des structures lourdes et coûteuses qui prendront du temps. Le signal que vous donnez dans cette motion est très mauvais, comme d'habitude, puisque vous avez l'air de valider un état de fait aujourd'hui interdit. Nous aimerions le signifier clairement ce soir: se baigner dans le Rhône là où il est interdit de se baigner reste interdit! Je suis en train d'énoncer des lapalissades et d'enfoncer des portes ouvertes – mais c'est ainsi!

La motion M-1257 va dans le sens contraire et, de plus, ne propose que des solutions au pied levé – comme si nous allions pouvoir résoudre le problème demain! Le Rhône est un fleuve au courant violent, il suffit de se pencher au-dessus d'un pont et de le regarder couler pour s'apercevoir qu'on n'y saute pas comme ça. S'il n'y a pas eu trop d'accidents jusqu'à présent – à notre connaissance, du moins – c'est grâce à Dieu! Mais on ne sait pas si cela durera... Quant à vos infrastructures légères, Mesdames et Messieurs les motionnaires, elles me laissent plus que perplexe. Je n'y crois pas! Le plus simple est de refuser la motion M-1257, de laisser M. Pagani empoigner le problème et d'attendre qu'il nous propose de vraies solutions – pas des solutions bricolées comme celles qui sont évoquées dans cette motion.

M. Stéphane Guex (HP). Comme l'ont dit les intervenants précédents, dans cette affaire, on ne peut que donner raison au magistrat M. Pagani. Je dois dire qu'il a tout fait pour défendre les intérêts et la sécurité des citoyens, mais aussi

pour défendre les intérêts de la Ville, c'est-à-dire du Conseil administratif et, par extension, de nous-mêmes, conseillers municipaux. Car nous avons une responsabilité, qui est la sécurité!

Les solutions proposées dans la motion M-1257 sont certes très intéressantes mais, comme l'ont dit respectivement MM. Spuhler et Bertinat, un peu light et fourre-tout... (*M. Gaberell bavarde.*) Les arguments de M. Gaberell – il est en plein caucus, mais il lira le *Mémorial* à l'occasion... – ne sont pas les meilleurs, parce que... Ah, je vois qu'il m'écoute, à présent! Je m'adresse donc directement à lui – je sais que vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président; je m'adresse à lui du regard, par politesse, mais mes mots lui parviendront par votre bouche...

Prétendre que les milliers de personnes qui se baignent dans le Rhône au sentier des Saules suffisent à justifier l'autorisation de la baignade alors qu'elle est interdite – et par une loi cantonale, qui plus est – n'est pas exactement le bon argument. Pour reprendre votre exemple de la circulation routière, Monsieur Gaberell, je ne pense pas que vous accepteriez la suppression des feux rouges simplement parce que des milliers de personnes les «grillent» chaque jour... J'imagine que vous me suivrez dans ce raisonnement.

J'en viens maintenant à la motion elle-même. Je constate qu'elle a été signée par des représentants des Verts, d'Ensemble à gauche, du Parti démocrate-chrétien, du Mouvement citoyens genevois et du Parti socialiste. Voilà de quoi former une magnifique majorité... y compris au Grand Conseil!

A propos, j'ai des regrets à exprimer. Mon collègue Pierre Gauthier en reparlera tout à l'heure: il y a eu au parlement cantonal des débats sur la baignade dans l'espace public et, à l'époque, une partie des membres des partis auxquels appartiennent les auteurs de la motion M-1257 n'ont pas suivi l'idée que nous leur avons soumise à ce sujet. C'est vraiment dommage! Il faut le signaler et insister là-dessus: peut-être l'attrait du sentier des Saules est-il dû au fait qu'une grande partie des rives du lac – nous le répétons constamment – sont confisquées par des propriétaires privés, alors que la loi fédérale les rend publiques.

En dernier lieu, je souligne que la motion M-901 évoquée tout à l'heure par M^{me} Maria Vittoria Romano, qui demandait l'aménagement de bains publics dans le Rhône, a été acceptée il y a un peu plus d'un an. Je l'avais défendue, mais je ne suis pas sûr qu'elle résoudra tout, car le sentier des Saules reste dangereux. Les statistiques montrent malheureusement – un adjectif bien inférieur à la réalité humaine, puisqu'il s'agit de la mort de plusieurs personnes et qu'aucun adjectif ne peut qualifier cela – que les principaux décès dans le Rhône sont ceux de très bons nageurs et non de débutants; en effet, ce sont plutôt les excellents nageurs qui se laissent surprendre par les dangers de ce lieu.

On ne peut donc que soutenir le magistrat Pagani, ce soir, dans sa volonté de continuer à respecter la loi, tout simplement. Comme il l'a rappelé tout à l'heure, ce n'est pas lui qui édicte la loi; lui ne fait que mettre en garde la population face aux dangers encourus par les baigneurs au sentier des Saules. Si la loi doit être modifiée, c'est au niveau du Grand Conseil que cela doit se faire. Ici, on n'y peut mais!

Je vous remercie de m'avoir écouté, Mesdames et Messieurs. Vous l'aurez compris, je ne soutiendrai pas la motion M-1257, ni même son renvoi en commission. Des décisions ont été prises il y a quelques mois et il s'agit maintenant de les faire aboutir. Il ne sert à rien de lancer une énième motion sur le même sujet!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Pierre Gauthier (HP). Je crois qu'il y a quelque chose que les motionnaires n'ont pas compris: tout ce qui relève du domaine aquatique est sous la responsabilité du Canton, et tout ce qui relève des rives est sous la responsabilité des communes où ces rives sont situées. Quand on a les pieds sur terre, on dépend de la Ville; quand on a les pieds dans l'eau, on dépend du Canton. C'est comme ça, c'est la loi, elle est la même pour tout le monde.

Je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit, même si c'est très intéressant. Toutefois, je pense qu'il faut faire un bref retour en arrière et se rappeler ce qui s'est passé au Grand Conseil, le 18 septembre 2014. Le groupe auquel j'appartenais alors avait déposé un projet de loi tout simple, le PL 11507, qui visait à déplacer la limite d'autorisation du ski nautique dans le Petit-Lac en la remontant entre la Tour-Carrée du quai de Cologny et le Reposoir, de manière à interdire le ski nautique en aval de cette zone. En effet, cette pratique empêche les baigneurs d'utiliser le lac, où la baignade est prohibée sur tout le périmètre de la rade.

La solution n'est pas de dire aux gens: «Allez vous baigner dans le Rhône», où il y a un courant très fort qui rend la baignade très dangereuse – je ne me souviens plus exactement des chiffres des statistiques, mais il y a environ quatre ou cinq noyades par an. C'est énorme! Et c'est inacceptable, en quelque sorte, car c'est prévisible. La seule solution consiste donc à déplacer ceux qui font du ski nautique de quelques centaines de mètres, afin de pouvoir autoriser la baignade dans le lac. Or, cela ne dépend pas de la commune, mais du Canton, c'est-à-dire du Grand Conseil.

J'aimerais rappeler ici que le projet de loi PL 11507 avait été déposé justement pour permettre à des centaines, voire à des milliers de Genevois de jouir du lac, alors qu'aujourd'hui ils en sont privés et demeurent confinés aux bains

Motion: baignade dans le Rhône

des Pâquis, à Genève-Plage et bientôt – je l’espère – à la plage des Eaux-Vives. Ces milliers de gens sont donc spoliés de l’accès au lac où la baignade est interdite. J’insiste là-dessus: il y a des panneaux d’interdiction le long de toutes les promenades, sur les rives! Je le dis et le redis: la seule solution serait d’autoriser la baignade dans le lac et de l’interdire purement et simplement dans le Rhône, sachant que ce fleuve est extrêmement dangereux.

Quant à ce que propose la motion M-1257, je tombe des nues! «Des mesures légères»... Ça veut dire quoi, des mesures légères? Ça ne veut strictement rien dire! «... d’entente avec les autorités cantonales»: voilà qui ne veut absolument rien dire non plus! Tenons-nous en à la réalité, plutôt, et faisons pression sur le Canton pour qu’il autorise la baignade dans le lac de Genève, à savoir le Petit-Lac. Cessons de mettre la population en danger en l’autorisant – sans l’autoriser, mais en l’autorisant quand même... – à se baigner à des endroits excessivement dangereux.

Je rappelle quels partis ont refusé la baignade dans le lac en votant non au projet de loi PL 11507 au Grand Conseil: le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical, l’Union démocratique du centre, le Parti socialiste et le Parti démocrate-chrétien. Une partie des Verts se sont abstenus, d’autres ont voté oui avec Ensemble à gauche. Voilà comment les choses se passent... Et voilà comment des compétences cantonales viennent occuper nos débats municipaux pendant de longues heures – alors que, finalement, nous n’avons absolument aucun moyen pour intervenir dans ce dossier!

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J’aimerais rebondir sur certains propos que j’ai entendus tout à l’heure. M. Bertinat a dit que M. Pagani ne pouvait pas prendre des mesures au pied levé. Mais cette histoire dure depuis des années! Ce n’est pas une problématique nouvelle qui lui tombe sur la tête aujourd’hui!

Mes deux préopinants assis devant moi, MM. Guex et Gauthier, soutiennent qu’il faut autoriser la baignade dans le lac. Certes, il faudrait étendre l’accès au lac, mais ce n’est pas pour autant que les gens n’iront plus se baigner dans le Rhône! Ils se répartiront mieux, mais il y en aura toujours qui voudront nager dans le Rhône, la police l’a dit; vous ne pourrez pas le leur interdire, Messieurs!

Enfin, Monsieur le président, vous direz de ma part à M. Pagani qu’il ne m’a pas répondu et que le Parti socialiste attend la réponse à sa question: qu’a fait l’exécutif, depuis l’année dernière où le Conseil municipal a voté la motion M-901? Merci de me répondre!

M. Simon Gaberell (Ve). J’ajouterai juste deux remarques assez brèves. Premièrement, sensibles aux arguments invoqués par M. Spuhler, nous proposerons finalement le renvoi de la motion M-1257 à la commission de l’aménagement

et de l'environnement, afin que les différentes mesures à prendre puissent y être étudiées.

Deuxièmement, j'aimerais répondre aussi à MM. Guex et Gauthier; vous leur transmettez mes propos, Monsieur le président. M. Gauthier déclare ne pas comprendre ce que signifie le terme «mesures légères», il affirme même que cela ne veut rien dire. Je l'invite à lever un peu le menton pour lire le paragraphe précédent, où les mesures légères en question sont décrites. Elles ne dépendent pas de la responsabilité du Canton, Monsieur Gauthier, puisqu'il s'agit du sentier des Saules! Il est question de panneaux de sensibilisation et d'information, de signalisation des sorties d'eau. On est bien sur terre, là, et non pas dans l'eau! Ces mesures relèvent donc bien des compétences de la Ville.

Par conséquent, notre motion a tout son sens et il faut la soutenir. Ou alors, si la Ville ne souhaite pas assumer la baignade dans le Rhône parce qu'elle la juge trop dangereuse, qu'elle enlève toutes les infrastructures qu'elle a déjà installées: les douches, les toilettes... Qu'elle assume entièrement sa politique consistant à décliner toute responsabilité en matière de baignade dans le fleuve et à déléguer cette responsabilité au Canton! Ce serait un choix. Pourtant, elle a décidé d'accompagner les baigneurs et elle le fait, comme l'a bien dit M. Pagani – mais en déléguant la responsabilité que cela entraîne et en ne voulant absolument rien faire pour prévenir les dangers de la baignade; elle laisse le Canton assumer cet aspect-là.

Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec cet état de fait, raison pour laquelle nous proposons le renvoi de la motion M-1257 en commission, afin de l'y étudier tranquillement. Nous pourrions auditionner le commandant des pompiers M. Schumacher et nous informer sur ce qui se fait dans d'autres villes ou d'autres cantons où la baignade est encadrée, comme à Berne, le long de l'Aar. Il faut mener un débat serein et prendre des mesures actives, au lieu de freiner la baignade dans le Rhône – car c'est bien ce que fait la Ville depuis le début, dans cette affaire!

M. Pascal Spuhler (MCG). Je salue la sagesse de M. Gaberell: il accorde apparemment un certain intérêt à mes propos de tout à l'heure, puisqu'il accepte maintenant de renvoyer la motion M-1257 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Evidemment, nous soutiendrons ce renvoi.

J'aimerais revenir sur les propos de nos deux collègues indépendants, qui sont un peu à contre-courant... Je dirais même qu'ils essaient de noyer le poisson en parlant du lac, alors que nous débattons du Rhône! Je suis d'accord avec vous, Messieurs: on aime se baigner dans le lac où certaines règles et interdictions sont toutefois en vigueur – mais ce n'est pas du lac qu'il est question ici! A propos, nous avons tous reçu les projets du concours pour l'aménagement de la rade lancé

par M. Barazzone. Ils sont magnifiques! Si nous pouvions les réaliser, la baignade dans le lac serait ouverte à tous, bien évidemment. Mais maintenant nous parlons du Rhône...

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut être très prudents et bien réfléchir aux installations que nous souhaitons aménager sur ses berges, ainsi qu'aux autorisations à émettre ou pas. Il en va de notre responsabilité! Enfin, je salue une fois encore la sagesse de cette assemblée, puisqu'une majorité semble accepter de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je reprends la parole pour répondre très clairement à M^{me} Romano. Elle me demandait tout à l'heure ce que j'ai fait depuis le vote de la motion M-901, qui voulait engager le Conseil administratif à étudier – si mes souvenirs sont exacts – la mise en place de piscines dans le Rhône afin de sécuriser la baignade.

Eh bien, j'ai fait marcher mon réseau et j'ai passé un après-midi sur le Rhône avec un plongeur professionnel. Depuis la pointe de la Jonction, nous sommes remontés jusqu'au barrage et au quai du Seujet, puis redescendus jusqu'au pont ferroviaire de la Jonction. J'ai donc suivi ce parcours avec un plongeur professionnel dont je précise qu'il est appelé par des multinationales pour plonger dans les grands fonds de la Méditerranée et qu'il connaît très bien le problème des eaux tumultueuses, où il nage avec un scaphandre.

Cette expérience m'a fait comprendre tous les dangers de la baignade dans le Rhône, voilà pourquoi j'insistais là-dessus tout à l'heure: il y a dix risques importants, et non pas seulement deux! Ce plongeur ne comprenait pas que les autorités cantonales aient autorisé la baignade à cet endroit. De plus, il m'a très clairement dit où était le problème des lieux dangereux qu'il a visités un peu partout sur la planète: la population s'appauvrit et ne veut plus payer pour utiliser des infrastructures sécurisées; je prends l'exemple des bains des Pâquis, où l'entrée coûte 2 francs. Voilà pourquoi les gens viennent se baigner dans le Rhône! Ce plongeur me disait encore qu'il était vain de s'escrimer à installer une barge pour la baignade car, de toute manière, elle serait payante et donc inutilisée – et même si elle était utilisée, on aura beau mettre quatre, cinq, six barges, les gens préféreront toujours se baigner ailleurs, dans les lieux sauvages. Nous avons donc abandonné cette solution.

Son conseil était le suivant: le mieux serait de faire comme sur l'Atlantique, à savoir que des pompiers volontaires se mettent à disposition pour surveiller les lieux. En effet, il ne suffit pas que les baigneurs prennent leur téléphone pour appeler les pompiers car, en général, le temps qu'ils arrivent, les nageurs en difficulté se sont noyés.

J'ai donc cherché à savoir combien de personnes il nous faudrait. Vous serez étonnés, Mesdames et Messieurs, mais nous aurions besoin de deux fois 30 sauveteurs, soit 60 personnes par jour pour sécuriser la baignade dans le Rhône du pont Sous-Terre à la pointe de la Jonction. Il faut poster quelqu'un tous les 25 à 30 m. C'est ce plongeur qui me l'a dit, je pourrai vous donner ses références, ce n'est pas n'importe qui! Sur l'Atlantique – je ne parle pas ici de la Méditerranée – à des endroits bien définis, cinq ou six pompiers sont présents en permanence pour surveiller les plages et intervenir immédiatement s'il le faut. Voilà ce qu'il en est.

J'ai même poussé mes investigations plus loin. Vu qu'on ne trouve pas 60 personnes aussi facilement que ça, j'ai suggéré d'en discuter avec les sauveteurs volontaires du lac. M. Barthassat a pris les premiers contacts avec différentes instances. A un moment donné, il semblait que les sauveteurs volontaires s'organiseraient pour sécuriser l'endroit concerné, mais je ne sais pas quelle cuisine il y a eu entre les différents corps de sauveteurs – ces petites associations sont nombreuses tout autour du lac jusqu'à Coligny – et ils ont finalement refusé cette option.

Cela montre bien que nous avons agi – alors que je n'y étais pas obligé, je tiens à le dire très clairement – mais les solutions que nous avons envisagées ne sont malheureusement pas réalisables pour l'instant.

Si le renvoi en commission de la motion M-1257 peut aider à ce qu'il y ait une volonté commune de trouver 60 personnes volontaires par jour pour surveiller le Rhône, Monsieur Gaberell, je suis preneur! Ou plutôt, l'Etat est preneur... Autrement, je ne vois pas comment nous pourrions nous en sortir – à moins que le Conseil municipal ne décide que le Rhône est une grande piscine et qu'il dépend donc de la Ville... De toute manière, on sait le nombre de sauveteurs qu'il faut en permanence à la piscine des Vernets. Par conséquent, si le Conseil municipal, le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat décident de sécuriser les rives du Rhône, il faudra bien en passer par là: trouver 60 personnes pour faire le travail.

Le président. Je mets aux voix les différents renvois de la motion M-1257 proposés au cours du débat. Trois demandes ont été émises: son renvoi soit au Conseil administratif, soit à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, soit à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je fais d'abord voter cette dernière option.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 53 oui contre 19 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 70 non contre 2 oui (2 abstentions).

Motion: page pour le Conseil municipal dans *Vivre à Genève*

Le président. Cet objet ayant été renvoyé en commission, la demande de renvoi au Conseil administratif est caduque et je ne la soumetts donc pas au vote.

- 6. Motion du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Alain de Kalbermatten, Patricia Richard et Eric Bertinat: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!*» (M-1290)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève édite quatre fois par année, à l'intention de tous nos concitoyens, une revue promotionnelle nommée *Vivre à Genève*;
- cette revue extrêmement appréciée relate les événements de la ville, les actions du Conseil administratif et donne des conseils pour nos résidents, des adresses et téléphones utiles;
- cette revue met régulièrement en avant une action menée par l'un ou l'autre de nos conseillers administratifs et, principalement, les actions menées par le maire en place;
- cette revue contribue largement à la publicité politique de nos conseillers administratifs, surtout en période électorale;
- cette revue relate également les décisions prises par le Conseil municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de donner la possibilité au Conseil municipal de s'exprimer également dans la revue *Vivre à Genève*, à tour de rôle et pour chaque parti représenté au Conseil municipal, en lui accordant une page par publication.

Préconsultation

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, par la motion M-1290, le Mouvement citoyens genevois vous propose d'introduire une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève*, éditée par la Ville. J'en ai ici le

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 7235.

dernier numéro – celui des mois de mai et juin 2017 – et je vous le montre. Cette revue est très appréciée par les habitants. Elle parle de ce que fait la Ville, des actions du Conseil administratif; elle relate également les votes du Conseil municipal... (*Brouhaha.*) Je ne m'entends même plus parler, Monsieur le président! Je disais donc que cette revue relate également les votes de notre plénum au fil de l'année.

Nous pensons qu'il serait bon que les citoyens nous connaissent un peu mieux: non pas uniquement dans le cadre de nos campagnes électorales respectives, mais tout au long de nos travaux durant la législature en cours. Nous pourrions exposer dans ce magazine nos envies, nos idées, nos points de vue politiques et nos projets sur une page consacrée aux groupes siégeant au Conseil municipal. Chaque parti pourrait se présenter à tour de rôle, soit en décrivant ses projets et ses objectifs politiques, soit par une brève notice biographique de chacun de ses membres, simplement.

C'est assez simple, notre motion l'est aussi et elle concerne tout le monde ici. Si vous voulez la voter sur le siège, Mesdames et Messieurs, pourquoi pas? Mais vous pouvez également la renvoyer en commission, cela ne me pose pas de problème, je n'ai pas de préférence à cet égard. Il me paraît aisé d'envisager que chaque groupe politique se présente à tour de rôle dans les numéros du magazine *Vivre à Genève*, afin de mieux montrer ce que nous représentons au nom de nos concitoyens et de nos électeurs.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 35 non contre 34 oui (6 abstentions).

7. Motion du 16 mai 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Jean-Claude Lathion, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Gazi Sahin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Ulrich Jotterand, Christina Kitsos, Alia Chaker Mangeat et Pascal Holenweg: «Une plaque commémorative pour rappeler la présence de Josué Janavel à Genève» (M-1291)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Josué Janavel (1617-1690), le héros de la résistance face aux persécutions sanglantes du XVII^e siècle contre les Vaudois du Piémont, est l'un des personnages historiques les plus connus dans les vallées vaudoises, et que sa présence à Genève où il vécut en exil de 1664 jusqu'à sa mort vingt-six ans plus tard est largement oubliée;
- qu'une recherche historique récente a permis de retrouver, à la rue de la Madeleine 13, l'emplacement où se trouvait la demeure de Josué Janavel, où à son époque et jusqu'à la fin du XIX^e siècle pendait l'enseigne du Flacon,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poser, si possible encore en 2017, année du 400^e anniversaire de la naissance de Josué Janavel, une plaque commémorative à la rue de la Madeleine 13, pour rappeler qu'à cet emplacement se trouvait la maison où pendait l'enseigne du Flacon dans laquelle vécut Josué Janavel, le résistant vaudois des vallées du Piémont, exilé à Genève.

Préconsultation

M. Tobias Schnebli (EàG). Il est urgent de traiter la motion M-1291 – c'est pour cela que nous avons soumis hier au plénum une motion d'ordonnancement – car nous avons la chance de pouvoir poser, cette année encore, une plaque commémorative en hommage à Josué Janavel pour le 400^e anniversaire de sa naissance. Je vais à présent en dire deux mots.

Ce personnage historique est extrêmement populaire dans les vallées vaudoises du Piémont, comme ont pu le constater les membres de la commission des arts et de la culture lors de notre voyage d'il y a quelques jours à peine. La pose de cette plaque permettrait de sortir cette passionnante personnalité aux multiples facettes de l'oubli dans lequel elle se trouve aujourd'hui à Genève. Josué Janavel a traversé ce terrible XVII^e siècle de fer et de feu, de persécutions et de guerres de religion,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 7236.

il a défendu la population à laquelle il appartenait dans les vallées vaudoises du Piémont. Leurs habitants lui en sont très reconnaissants aujourd'hui encore.

Je pense que le renvoi de la motion M-1291 à la commission des arts et de la culture serait opportun, afin de mieux en préciser les motivations. Nous pourrions auditionner des spécialistes comme le professeur et historien émérite genevois Olivier Fatio, qui nous a déjà assurés de sa disponibilité pour défendre l'importance de la pose de cette plaque. Je propose donc le renvoi immédiat de cet objet à la commission des arts et de la culture.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 54 oui contre 10 non (1 abstention).

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Comme M. Schnebli vient de le rappeler, la motion M-1291 fait suite à la visite de la commission des arts et de la culture dans le Piémont, le week-end dernier. Son contexte est le 400^e anniversaire de la naissance de Josué Janavel, ce fameux personnage directement lié à Genève. Je propose donc de ne pas débattre davantage ce soir de cette motion et de la renvoyer à la commission des arts et de la culture – qui a très peu d'objets à l'étude en ce moment – afin qu'elle puisse la traiter avant le mois de juin. Ainsi, nous pourrons poser cette plaque commémorative cette année encore. Nous verrons en commission qui la financera, si c'est une association ou autre, mais il est urgent de voter le renvoi immédiat en commission.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Tous les voyageurs de la commission des arts et de la culture qui ont participé à ce formidable week-end organisé par notre collègue Tobias Schnebli l'en remercient encore – vous lui transmettez, Monsieur le président!

Le président. On a compris que le voyage de la commission des arts et de la culture avait été sympathique...

M^{me} Marie-Pierre Theubet. Je vous donne le menu, si vous voulez... Il a beaucoup été question de M. Janavel, qui a tout de même habité à Genève, il faut le rappeler pour le reste du Conseil municipal. Nous, les membres de la commission des arts et de la culture, nous avons été bercés de références à Janavel pendant tout le voyage, mais tel n'est pas forcément le cas de nos collègues dans cette enceinte.

Moi, je ne crois pas qu'il faille faire un petit tour par la commission des arts et de la culture, parce que ça urge: 2017 est l'année des 400 ans de la naissance

Motion: plaque commémorative pour Josué Janavel

de Janavel. Nous pourrions faire de la pose de cette plaque une jolie histoire en cet anniversaire, mais il faut voter cette motion sur le siège afin de tenir les délais. C'était un éminent personnage lié à Genève, il a vécu plusieurs années ici, il a fait le lien avec les Vaudois du Piémont – dont il est issu, d'ailleurs. Je le répète, je pense qu'il faut voter cet objet sur le siège et que ça suive au niveau du Conseil administratif. S'il est renvoyé en commission, compte tenu du délai référendaire de trois mois et d'autres facteurs, nous n'arriverons pas à temps pour fêter ce 400^e anniversaire.

M. François Bärtschi (MCG). Tout d'abord, je tiens à remercier le conseiller municipal Tobias Schnebli, qui m'apprend l'existence de cet honorable personnage du XVII^e siècle. Je lui en suis très reconnaissant! J'ai appris quelque chose, ce soir... J'avais malheureusement quelque ignorance à ce sujet mais, me dit-on, Josué Janavel était une grande personnalité à l'époque, il incarne la liberté, une certaine vision novatrice – j'imagine – de la théologie de son temps... Pourquoi pas? Il y a évidemment d'autres personnages que nous pourrions honorer aussi. Je m'étonne, d'ailleurs, qu'on ne fasse pas plus d'efforts pour commémorer la présence à Genève d'un Lénine... Voyant M. Tobias Schnebli défendre un Vaudois du Piémont, je suppose qu'il va bientôt nous proposer de poser une plaque quelque part pour Vladimir Ilitch Lénine...

Une voix. Il y en a déjà une!

M. François Bärtschi. Peut-être, mais il est passé par beaucoup d'endroits à Genève, on pourrait donc mettre des plaques un peu partout! Bref, je pense qu'il y aura une utilité à rendre vivante l'histoire de Genève, donc nous ne pouvons qu'approuver ce genre d'initiative...

M^{me} Patricia Richard (LR). Le Parti libéral-radical fera comme les Verts: nous serons rapides et efficaces et nous voterons la motion M-1291 sur le siège. Ne perdons pas de temps à la renvoyer en commission pour y refaire le monde! De notre point de vue, si la pose de cette plaque commémorative est tellement évidente, on la vote et c'est terminé! Ce sera fait et on aura gagné du temps. Merci!

M. Jean Zahno (UDC). Tout d'abord, je remercie M. Schnebli pour son organisation exceptionnelle. J'aimerais dire qu'au cours de ce voyage dans le Piémont j'ai découvert une région et son histoire, racontée par les gens de l'endroit; j'ai été

séduit. A mon avis, deux ou trois aspects de cette histoire méritent une certaine reconnaissance. L'impact laissé dans la région par les événements du XVII^e siècle est encore visible à travers les temples, les églises, les signes des rivalités avec le duc de Savoie et le souvenir des héros qui se sont bien comportés.

J'ajouterai un élément qui n'a peut-être pas encore été évoqué ici: à un moment donné, la résistance des Vaudois du Piémont a été soutenue à l'échelle internationale – même par les Anglais et les Hollandais, notamment. Ces héros ont apporté de l'instruction dans leurs vallées, dont la configuration est un peu comme au col de la Faucille où aboutissent des vallées débouchant de tous les côtés. Ces résistants avaient des problèmes de communication, on ouvrait les chemins à la pelle – mais les enfants étaient instruits. On dit même qu'ils étaient les mieux formés de toute l'Europe! Outre la trace historique que constituent les églises et les temples restants, le fait que l'on s'est occupé des enfants dans ces vallées a aussi marqué l'histoire. Sans oublier cette communauté de personnes qui se sont soutenues mutuellement pour vivre, résister et apporter quelque chose à la société.

Je n'ai rien d'autre à dire. Au cas où, je suis prêt à participer à titre personnel au financement de la plaque commémorative, si la collectivité ne s'en charge pas. Je rejoins d'ailleurs la position de mes préopinants favorables au vote de la motion M-1291 sur le siège, car une plaque, ce n'est pas cher!

M. Amar Madani (MCG). En préambule, pour parer toute collision éventuelle avec le fait religieux, j'aimerais préciser que cette communauté «vaudoise» des vallées du Piémont est la première communauté religieuse dite laïque. En outre, dans cette région, ils apprennent la langue française jusqu'à l'âge de 8 ans – avant l'italien – alors qu'ils se trouvent en pleine péninsule.

A présent, j'en viens au vote de la motion M-1291. Je ne veux pas désavouer mon collègue M. Haas mais, vu l'urgence – c'est-à-dire le 400^e anniversaire de la naissance de Janavel – je recommande au plénum de voter cet objet sur le siège.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutient évidemment la motion M-1291. Nous aussi, nous avons été sensibles à l'histoire de Josué Janavel, qui s'est particulièrement illustré par son courage lors de la résistance des Pâques vaudoises de 1655. Nous sommes d'accord de voter cet objet sur le siège, car nous trouvons qu'il est important d'avoir des plaques commémoratives dans l'espace public où le citoyen peut croiser l'histoire et se renseigner. Cela lui donnera peut-être envie de creuser un peu plus, sans forcément aller jusque dans le Piémont – ou, au contraire, cela peut lui donner l'idée d'en apprendre davantage en y allant!

Motion: plaque commémorative pour Josué Janavel

M. Pascal Holenweg (S). Le problème qui se poserait, si nous ne votions pas la motion M-1291 sur le siège et que nous ne la renvoyions pas directement au Conseil administratif, est celui évoqué par M^{me} Theubet tout à l'heure: le problème des délais. Depuis huit mois, nous avons à l'ordre du jour le rapport M-1185 A sur une motion du même genre, qui demande au Conseil administratif de poser une plaque commémorative pour honorer la mémoire de Sébastien Castellion ou de donner son nom à une rue. Eh bien, depuis une année et demie, nous attendons toujours le traitement de cet objet par le plénum!

Par conséquent, si nous tenons à nous aligner sur le 400^e anniversaire de la naissance de Josué Janavel, il faut voter la motion M-1291 sur le siège. Si, en revanche, nous décidons que le 400^e anniversaire n'est finalement qu'une référence symbolique que l'on peut contourner ou ignorer, renvoyons cet objet en commission où nous aurons le plaisir d'écouter des historiens du protestantisme italien, des spécialistes des populations vaudoises et de leur ralliement au protestantisme ou au calvinisme... Dans ce cas, nous aurons suffisamment de temps pour nous faire plaisir en écoutant les historiens – mais nous louperons le 400^e anniversaire! Si nous voulons le célébrer et rappeler à cette occasion la résistance des Vaudois du Piémont, ainsi que leur ralliement au calvinisme genevois, il faut voter la motion sur le siège. Sinon, on n'y arrivera pas.

M. Tobias Schnebli (EàG). J'apprends par nombre de collègues, plus expérimentés que moi en termes de rouages laborieux des mécanismes de cheminement des motions du Conseil municipal, qu'il vaudrait mieux voter cet objet sur le siège... Je me rallie volontiers à ce point de vue!

Le président. Monsieur Jean-Philippe Haas, c'est vous qui vouliez mener un débat très court, non?

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je retire ma demande de renvoi en commission, Monsieur le président. Nous pouvons donc voter directement la motion M-1291 sur le siège.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 63 oui contre 5 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poser, si possible encore en 2017, année du 400^e anniversaire de la naissance de Josué Janavel, une plaque commémorative à la rue de la Madeleine 13, pour rappeler qu'à cet emplacement se trouvait la maison où pendait l'enseigne du Flacon dans laquelle vécut Josué Janavel, le résistant vaudois des vallées du Piémont, exilé à Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Motion du 16 mai 2017 de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes: «La Ville de Genève doit éviter la débandade du parascolaire!» (M-1293)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'augmentation exponentielle des habitants de la Ville de Genève en termes d'accueil parascolaire et les difficultés qui en découlent;
- les récents incidents qui ont conduit à un accident mêlant un enfant placé sous la protection du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et un scootériste sur la route de Malagnou;
- l'engagement, suite à cet accident, des établissements scolaires primaires et du GIAP à renforcer la sécurisation des enfants par le biais des préaux et de la surveillance qui s'y pratique;
- que des enfants semblent échapper régulièrement à la surveillance du GIAP pour aller, par exemple, acheter des bonbons au kiosque du coin;
- qu'il semblerait que les sorties du préau ne soient pas surveillées;
- que les parents de jeunes enfants sont en droit d'attendre que la sécurité de ces derniers fasse partie des priorités des surveillants du GIAP,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 7238.

Motion: sécurité et personnel du parascolaire (GIAP)

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- faire entendre sa voix auprès de l'Association des communes genevoises et d'exiger que la sécurité des enfants soit assurée par le personnel du GIAP en redéfinissant le cahier des charges des animateurs par le biais de l'inscription de cette exigence dans les statuts du personnel du GIAP;
- faire un rapport au Conseil municipal, par la voix de M^{me} Esther Alder, présidente du GIAP, des critères qui prévalent à l'engagement et à la formation du personnel du GIAP en matière d'assurance de la sécurité,
- faire un rapport annuel au Conseil municipal des incidents survenus pendant les heures de surveillance du GIAP et des moyens mis en œuvre pour répondre à la demande toujours plus forte d'accueil des enfants par le parascolaire.

Préconsultation

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je ne sais pas si M^{me} Buffet-Desfayes souhaitait défendre sa motion avant mon intervention mais, comme elle n'était pas là et qu'elle vient à peine d'arriver, je prends quand même la parole.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sachez que la sécurité est évidemment l'une des préoccupations prépondérantes de toutes les collectivités publiques – y compris du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). J'aimerais souligner que la motion M-1293 fait référence à un incident qui s'est produit récemment; j'ai déjà pu donner à M^{me} Buffet-Desfayes les explications requises à ce sujet. Un enfant âgé de 9 ans s'est échappé du préau de son école avec quatre camarades pour aller acheter des bonbons et, malheureusement, il a été victime d'un accident et a été blessé.

En principe, un enfant de 9 ans comprend les règles du parascolaire: des limites très claires sont fixées et expliquées par les responsables. Au moment de cet incident – et de l'accident – il y avait trois surveillantes dans le préau, soit un encadrement largement supérieur à celui des récréations durant les heures scolaires. Or, il peut arriver que des enfants manigancent des escapades à l'école aussi! Vous êtes enseignante vous-même, Madame Buffet-Desfayes, vous savez très bien que ce genre de choses peut se produire. Malheureusement, cet enfant est sorti du préau très vite, il a couru sur la route alors que le feu était rouge et il s'est fait heurter par un scootériste qui n'a pas pu l'éviter; le choc lui a causé des fractures.

Tout cela est regrettable et je le déplore. Cependant, j'en ai discuté avec le responsable du parascolaire M. Diserens et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que des incidents comme celui-là ne se produisent que rarement – environ une fois tous les six ans – et heureusement!

Sachez aussi que 20 000 enfants sont accueillis dans les structures parascolaires, qui emploient pas moins de 1200 animateurs pour un budget de 60 millions de francs. Je tiens à souligner que le parascolaire explose – en cela, vous avez raison, Madame Buffet-Desfayes – avec une augmentation de 6% du nombre d'enfants inscrits chaque année, alors que les budgets n'augmentent que de 3,5%. Dans le contexte actuel, nous faisons un effort important pour contenir les dépenses, je puis le garantir en tant que présidente du GIAP. Aujourd'hui, l'accueil est ouvert à tous les enfants sans limitations ni conditions spéciales.

Quant au personnel du parascolaire, une formation post-obligatoire lui est évidemment demandée, mais il ne travaille que deux à quatre heures par jour, entre 11 h 30 et 13 h 30 et/ou entre 16 h et 18 h. Ces employés sont en classe 8 de l'échelle des traitements de l'Etat et le parascolaire est souvent pour eux une activité accessoire. Au niveau du GIAP, nous avons renforcé le personnel socioéducatif présent dans chaque groupe scolaire et désigné des responsables de secteur. Mais évidemment, si l'on décide d'avoir des assistants socioéducatifs – eux sont en classe 10 – pour toute la prise en charge des enfants qui fréquentent le parascolaire, cela aura un coût qu'il faudra accepter d'assumer.

Pour l'heure, je répète que la question de la sécurité évoquée dans la motion M-1293 est une préoccupation pour nous. Nous veillons vraiment à ce que les enfants bénéficient des conditions de protection les meilleures – mais un accident n'est jamais impossible, c'est la réalité! Il en va de même que pour les risques liés à la baignade dans le Rhône, dont nous avons débattu tout à l'heure.

Je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs, que le personnel du parascolaire fait son travail avec beaucoup de conviction. Et je me réjouis de vous voir nous suivre lorsqu'il s'agira de voter le budget 2018 du GIAP, car il va probablement augmenter. Les membres de la commission des finances et de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse évoquent souvent ces coûts importants, mais je les rends attentifs au fait que nous avons une responsabilité vis-à-vis des enfants confiés au parascolaire, qui sont de plus en plus nombreux. Il faut donner à cette infrastructure les moyens nécessaires pour s'adapter à l'évolution des besoins des parents et des familles.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). C'est bien que M^{me} Alder ait parlé en premier, car elle a pu ainsi clarifier son point de vue; je me permettrai ici de lui répondre. La motion M-1293 parle effectivement beaucoup de sécurité, mais ce n'est de loin pas la seule question qui préoccupe le Parti libéral-radical à l'origine de ce texte. Evidemment, la sécurité absolue n'existe pas. Vous m'avez interpellée en tant qu'enseignante, Madame la magistrate, mais je pense qu'il est difficile de vraiment comparer mon cas à celui des surveillants du GIAP. En effet, la responsabilité des élèves placés sous ma protection et ma surveillance dépasse de loin celle du parascolaire, qui se limite à quelques heures par semaine.

Motion: sécurité et personnel du parascolaire (GIAP)

J'éviterai toutefois d'entrer dans ces détails, car là n'est pas la problématique fondamentale. Je saisis l'occasion pour corriger et préciser mes propos: la surveillance est importante, je l'ai dit, mais la question fondamentale est celle du fonctionnement même du parascolaire. La fin de ma dernière invite l'expose clairement: j'aimerais que nous puissions parler des moyens déjà mis ou à mettre en œuvre pour répondre à la demande toujours plus forte d'accueil des enfants par le parascolaire.

En effet, nous avons lu à plusieurs reprises dans la presse, ces derniers temps, que le parascolaire explosait et faisait l'objet d'un nombre important de demandes. M^{me} Alder vient de le confirmer. C'est précisément sur ce plan que, selon le Parti libéral-radical, on est pris entre une demande très forte et un système à améliorer. Telle est d'ailleurs la question que je souhaite poser en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – ou n'importe quelle autre à laquelle cette motion sera renvoyée: que peut-on faire pour améliorer ce système?

Si je souligne la difficulté de la surveillance, c'est bien que quelque chose coince quelque part! J'attends des réponses et je cherche des pistes. Madame Alder, même si vous ne l'avez pas formulé en ces termes, vous avez dit tout à l'heure que vous nous attendiez au tournant pour voter le budget du parascolaire à la fin de l'année... Mais si nous saisissons d'une problématique, c'est pour comprendre et améliorer le système concerné. Si nous décidons que c'est l'une de nos priorités – notre groupe l'a confirmé lors de nos débats – nous irons jusqu'au bout pour améliorer ce système et trouver les moyens financiers nécessaires. Dans le cas présent, le financement du parascolaire est à organiser différemment soit auprès des parents, soit avec les différentes communes impliquées dans le GIAP.

En résumé, nous voulons avoir toutes les clés en main pour voir comment améliorer ce système. Il ne s'agit pas d'une provocation, je me permets de le souligner! Nous voulons plutôt éviter de nous retrouver avec un système qui propose une infrastructure parascolaire sans pour autant être réellement efficient au niveau de l'offre. Il s'agit aussi de pouvoir rassurer l'ensemble de la population qui confie ses enfants aux surveillants du GIAP. J'espère avoir clarifié ce point. Pour toutes ces raisons, comme je l'ai dit hier lors du débat sur l'urgence, je demande que la motion M-1293 soit traitée calmement en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin que nous puissions y recevoir des données précises en vue d'améliorer le système.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'aimerais juste apporter une précision: le GIAP étant un groupement intercommunal, 45 communes y sont associées – également sur le plan financier. Au moment du budget, Mesdames et Messieurs, vous vous plaignez souvent d'être mis devant le fait accompli, mais tel est l'un des devoirs des communes: assurer le financement de ce dispositif,

justement. Lors du prochain débat budgétaire, je vous présenterai volontiers le GIAP et son directeur, afin de répondre à vos questions. Quant aux leviers économiques dont dispose aujourd'hui la Ville, ce sont ceux d'une grande commune, certes, mais tout de même d'une commune parmi 45 autres.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 54 oui contre 12 non.

M^{me} Martine Sumi (S). Le Parti socialiste renverra la motion M-1293 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je rappelle à cet égard que nous avons assisté il y a une semaine à une brillante démonstration du Service des écoles et institutions pour l'enfance, dans le cadre d'une discussion sur une éventuelle diminution du prix des repas dans les restaurants scolaires; nous avons reçu à cette occasion des chiffres intéressants, en lien avec les propos que vient de tenir M^{me} Alder.

Actuellement, la prestation du parascolaire est sous tension, on imagine bien pourquoi. Il y a plusieurs raisons à cela, dont l'augmentation du taux de fréquentation. Aujourd'hui, 50% des élèves fréquentent les restaurants scolaires. A l'horizon 2030, ce pourcentage atteindra 70%. Tels sont les chiffres issus des études menées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui n'a donc pas attendu que le Conseil municipal lui demande de réfléchir à la suite... Bien sûr, c'est là une augmentation très importante sur une période relativement courte.

Ce qu'il y a d'embêtant, dans cette motion, c'est son titre. Pour ma part, je le ressens comme éminemment provocateur. Cela aurait pu être «Comment accompagner l'accroissement de la demande et des besoins du parascolaire en assurant la sécurité des enfants?», par exemple, une formule qui nous aurait rendus attentifs au coût engendré à l'avenir par cette augmentation. L'efficience, c'est bien, mais l'encadrement et la sécurité des enfants, c'est bien aussi – or, tout cela a un coût. Il faut en tenir compte, si l'on exige une meilleure formation des encadrants – et ne pas uniquement demander des nouvelles prestations ou diminuer le prix des repas dans les restaurants scolaires...

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je n'ai pas demandé cela!

M^{me} Martine Sumi. Ce n'est peut-être pas le sujet de votre motion, Madame Buffet-Desfayes, mais telle est néanmoins la proposition de la droite élargie. Dans ce contexte, il faut que celle-ci soit cohérente vis-à-vis du Conseil municipal: demander plus de prestations implique des besoins financiers accrus. J'attire votre attention là-dessus! Le Parti socialiste et l'Alternative y seront très attentifs, lorsque nous débattons de cette problématique en commission.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts ne sont pas favorables à la motion M-1293 et demandent la discussion immédiate. La magistrate a donné des chiffres, elle a souligné que le défaut de surveillance était une situation exceptionnelle: un cas tous les six ans pour 2000 enfants accueillis chaque année par le parascolaire; il n'y a pour ainsi dire aucun incident lié au défaut de surveillance, même si le risque zéro absolu est difficile à atteindre. Comme pour la baignade dans le Rhône – je répète ce que j'ai dit tout à l'heure – il y a toujours un risque quelque part!

On peut attendre d'un enfant de 9 ans qu'il connaisse les règles du parascolaire; s'il décide de faire quelque chose, il est capable de comprendre si c'est interdit ou pas. Je peux le dire en connaissance de cause, car je l'ai vécu quand j'étais petite: je me suis tirée de l'école en filant par le préau! Cet incident n'a pas eu plus de conséquences que ça, à l'époque. On ne peut pas savoir ce qui se passe dans la tête d'un enfant, même s'il a l'air très sage...

Concrètement, le GIAP existe depuis plus de vingt ans. Il est fort d'une longue expérience et ses prestations sont reconnues; elles se sont développées au fil du temps et les ressources humaines ont été renforcées en conséquence, afin de maintenir – voire d'améliorer – la qualité du service.

Je précise aussi que cette structure a un référentiel institutionnel fondé sur ses lignes directrices et sur les capacités attendues de ses employés. Telle est la base clairement définie de la responsabilité du personnel. C'est primordial! Or, cette responsabilité est liée à la sécurité et à l'intégrité physique des enfants. Il est même précisé que les collaborateurs ne doivent prendre aucun risque inutile et que le devoir de surveillance et la capacité de discernement du personnel sont essentiels à l'encadrement des enfants. Cela signifie – à mes yeux, en tout cas, et pour les Verts en général – que le processus d'engagement est à même de garantir que le personnel ait les compétences attendues pour assurer l'encadrement nécessaire et éviter tout risque physique ou psychique aux enfants. Le GIAP a également une charte garantissant la sécurité.

Au vu de ce qui précède, la situation me semble assez claire et nous demandons la discussion immédiate sur la motion M-1293.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. J'imagine que par «discussion immédiate» vous entendez le renvoi au Conseil administratif?

Une voix. Oui!

Le président. Merci.

M. François Bärtschi (MCG). Aux yeux du Mouvement citoyens genevois, la sécurité des enfants est importante; elle est même essentielle. Pour cette seule raison, la motion M-1293 mérite d'être étudiée très attentivement en commission, afin de faire toute la lumière sur les problèmes mentionnés – à tort ou à raison, nous ne connaissons pas le fond de l'histoire. Il semble que l'action du parascolaire soit importante, mais des doutes sont exprimés par certains; ce simple fait montre que la situation doit être éclaircie.

Le parascolaire tel qu'il a été conçu il y a quelques décennies déjà – je crois que cela remonte au conseiller d'Etat Föllmi – était fondé sur un nouveau concept, alors qu'auparavant on avait recours à des solutions plus ponctuelles. J'estime que des efforts importants ont été fournis pour améliorer son organisation, c'est indéniable, mais la problématique de fond devrait être mieux expliquée, car on entend tout de même beaucoup d'interrogations à ce sujet. Rien que pour cette raison, la motion M-1293 mérite d'être examinée en commission, afin que nous puissions évaluer le bien-fondé des critiques vis-à-vis du parascolaire genevois.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, les socialistes n'entendent donner que peu de crédit à la motion M-1293, tant à cause de son titre que de ses considérants. Néanmoins, les invites sont relativement intéressantes – notamment la troisième. Je me permets de la relire: il s'agit de «faire un rapport annuel au Conseil municipal des incidents survenus pendant les heures de surveillance du GIAP et des moyens mis en œuvre pour répondre à la demande toujours plus forte d'accueil des enfants par le parascolaire». Bien évidemment, nous nous réjouissons de discuter de cette problématique à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, car c'est le moment de parler des moyens accordés au parascolaire.

M^{me} Alder l'a très bien dit: comme son nom l'indique, le GIAP ne concerne pas qu'une seule commune mais quarante-cinq; je rappelle que ces initiales signifient «groupement intercommunal pour l'animation parascolaire». Certes, en tant que première commune, la Ville pourrait donner une impulsion un peu plus forte, d'autant plus que de nombreux enfants accueillis dans cette infrastructure vivent sur son territoire. Elle fait donc face à une charge assez importante, comme d'autres villes du canton. C'est le moment ou jamais de s'interroger sur la répartition des charges que nous voulons pour garantir l'accueil de ces enfants par le parascolaire.

On le voit, ce n'est pas l'aspect sécuritaire qui nous motive ici, mais celui de l'emploi, de l'employabilité de ces personnes et des conditions de travail proposées aux animatrices du parascolaire. M^{me} Alder l'a signalé, elles travaillent deux heures à midi et/ou deux heures de 16 h à 18 h. Ce sont là des horaires compliqués et il n'est pas évident de recruter du personnel pour les assumer. Ces créneaux horaires ne sont pas faciles non plus en termes de prise en charge des enfants: à

Motion: sécurité et personnel du parascolaire (GIAP)

midi il y a un repas, à 16 h il faut éventuellement les amener à des ateliers ou à d'autres activités.

Je le répète, nous pensons que c'est le moment ou jamais de discuter de tout cela en commission; il faudra notamment débattre des moyens financiers dévolus au parascolaire. Pour cette raison, les socialistes demandent le renvoi de la motion M-1293 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Avant de poursuivre, je tiens à présenter mes excuses pour le titre de ma motion qui semble si provocateur... Il se voulait plus humoristique qu'autre chose mais, quoi qu'il en soit, il a attiré votre attention, Mesdames et Messieurs, donc l'effet est réussi! Je rappelle que j'ai employé les termes «éviter la débandade» simplement pour souligner qu'il s'agit de ne pas l'encourager. Voilà la première précision que je tenais à apporter à ce stade.

En deuxième lieu, une fois n'est pas coutume, je partage pleinement les propos de ma préopinante socialiste et je l'en remercie. C'est ce que j'ai moi-même essayé d'exprimer tout à l'heure à l'intention de M^{me} Alder: la question sécuritaire n'est qu'une facette de tout un système complexe, j'en suis parfaitement consciente pour avoir pris connaissance des différents organigrammes et règlements qui régissent le parascolaire. Je me doute bien que le chemin sera long, si l'on doit faire bouger toute la structure... Mais je pense que cela prendra encore plus de temps si ce n'est pas la première commune qui donne l'impulsion. De plus, je suppose que la Ville est la commune qui regroupe le plus d'écoles et d'enfants inscrits au parascolaire dans ce canton; j'estime donc que nous sommes les premiers à pouvoir remettre en question le système.

Si nous y croyons, si nous voulons encourager son développement, pourquoi ne pas le repenser? On considère généralement que l'encadrement parascolaire des enfants est l'une des tâches principales d'une municipalité – ça l'est, nous ne remettons pas cela en question – mais on pourrait admettre que les parents, qui contribuent aussi à financer partiellement ce système, acceptent de le voir se modifier.

Il faudrait peut-être en limiter la flexibilité, car on sait qu'il y a des gens qui inscrivent leurs enfants pour le repas de midi puis les retirent sans prévenir, ce qui cause d'énormes difficultés organisationnelles au personnel du GIAP. Il vaudrait la peine de se demander si les règles ne devraient pas être plus strictes et mieux cadrées, afin de garantir les effets bénéfiques que l'on peut attendre d'un tel système. Je le répète, les parents font confiance au parascolaire; ils ont raison, mais je pense qu'il s'agit d'anticiper les problèmes, on l'a bien vu ces derniers temps.

De nouveaux immeubles sont construits sur le territoire de la Ville de Genève, beaucoup d'enfants arrivent chez nous chaque année, les écoles grandissent et on

en crée d'autres. Dans un tel contexte, selon nous, on ne peut pas simplement se dire: «On verra bien, de toute manière le GIAP compte 45 communes.» (*Réaction de M^{me} Alder.*) Je ne vous accuse pas d'avoir affirmé cela, Madame Alder, mais nous voulons absolument prendre le problème à bras-le-corps suffisamment tôt, car nous savons que le résoudre prendra du temps.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, pour Ensemble à gauche aussi, la sécurité des enfants est évidemment très importante. En commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous avons reçu des informations sur le développement très impressionnant du parascolaire; elles portaient surtout sur les cuisines scolaires, mais aussi sur les activités après les heures de classe. Il est important de réfléchir à ces deux aspects.

Toutefois, le faire sur la base de cette motion-là nous pose un réel problème. Je trouve choquant de parler de «débandade du parascolaire». Cela jette un discrédit sur le travail du personnel du GIAP, comme si nous prenions la situation à la légère. Pour ma part, j'ai l'impression que ce personnel a plutôt besoin de notre soutien et de notre reconnaissance! Il serait donc dommage d'engager un travail approfondi sous l'angle d'un titre pareil. Je le répète, la responsabilité du Conseil municipal et le rôle de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse consistent effectivement à étudier l'impact de l'évolution du parascolaire et les moyens d'y répondre au mieux, mais le faire sur la base du vocabulaire employé dans la motion M-1293 nous dérange.

Pour cette raison, nous préférierions voter sur le siège le refus de cet objet, comme l'ont proposé les Verts, quitte à en élaborer un autre qui respecte une formulation digne de ce travail, que je trouve extrêmement important.

M. Amar Madani (MCG). J'aimerais ajouter aux propos de mon collègue François Bärtschi que nous sommes favorables au renvoi de la motion M-1293 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; nous invitons donc le plénum à voter dans ce sens.

M. Pierre Scherb (UDC). La motion M-1293 nous interpelle au plus haut point. Moi-même, je suis membre du conseil de fondation d'un secteur de crèches avec M. Sormanni et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que la sécurité

Motion: sécurité et personnel du parascolaire (GIAP)

des enfants est pour nous une priorité absolue. Evidemment, la sécurité à 100% n'existe pas... Mais l'incident évoqué ici reflète-t-il un problème récurrent, ou s'agit-il plutôt d'un événement unique, comme l'a dit M^{me} Alder? Il faudra examiner ce point en commission et prendre les décisions qui s'imposent. Par conséquent, nous voterons le renvoi de cet objet à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Vu l'heure, je ne prolongerai pas trop la discussion, Monsieur le président, d'autant plus que j'ai bien entendu le point de vue des différents groupes politiques qui se sont exprimés ce soir.

Je souligne toutefois que j'ai moi-même été choquée par le terme de «débandade» du parascolaire, qui est inapproprié. M^{me} Buffet-Desfayes s'en est expliquée tout à l'heure, mais je tiens à défendre les centaines de collaboratrices et collaborateurs du GIAP. Ce groupement travaille de manière professionnelle et accueille 20 000 enfants tous les jours. J'ai souligné que l'incident mentionné dans la motion était exceptionnel: ces enfants avaient décidé de quitter le préau, ils se sont cachés pour pouvoir le faire et ont filé s'acheter des bonbons. Ce n'est pas grave en soi; ce qui est malheureux, c'est que l'un d'eux s'est fait heurter par un scootériste en traversant la rue – au rouge, en plus!

Comme M^{me} Sumi l'a dit tout à l'heure, le parascolaire ne se résume pas aujourd'hui à l'encadrement des enfants. En effet, de cette infrastructure dépendent aussi les restaurants scolaires, les locaux pour les activités parascolaires et les places de jeux dans les préaux. Il faut tenir compte de tout cela, en plus de l'augmentation du taux de fréquentation. Si vous voulez y faire face en augmentant les lignes budgétaires y afférentes, Mesdames et Messieurs, j'entendrai vos préoccupations et je serai très satisfaite de pouvoir vous donner les explications nécessaires. Toutefois, la motion M-1293 telle qu'elle a été formulée ne comporte ni ces éléments ni les données qui permettraient un examen sérieux de la situation.

Le président. Je mets aux voix – en deux votes – les demandes de renvoi émises au cours du débat, soit le renvoi de la motion M-1293 au Conseil administratif et son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 55 non contre 10 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (62 oui et 4 abstentions).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et projets de délibération suivants:

- M-1294, de *M^{mes}* et *MM.* François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «La chasse aux faux CV est ouverte (au sein de l'administration municipale): cessons de comparer des pommes avec des poires»;
- M-1295, de *M^{mes}* et *MM.* François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «Soutenons nos patrouilleurs et patrouilleuses scolaires: non à la privatisation de la sécurité des enfants!»;
- M-1296, de *M^{mes}* et *MM.* Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise»;
- M-1297, de *M^{mes}* et *MM.* Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050: rattrapons notre retard!»;
- M-1298, de *M^{mes}* et *MM.* Olga Baranova, Grégoire Carasso, Joris Vaucher, Jannick Frigenti Empana, Pascal Spuhler, Hélène Ecuyer, Sophie Courvoisier, Vera Figurek, Helena Rigotti, Fabienne Beaud, Eric Bertinat et Michel Nargi: «Pour des raccordements en eau et en électricité dans l'espace public»;
- M-1299, de *M^{mes}* et *MM.* Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Albane Schlichten, Jannick Frigenti Empana, Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna et Martine Sumi: «Pour que la Ville de Genève honore le bénévolat»;
- M-1300, de *M^{mes}* et *MM.* Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi et Jean-Charles Lathion: «Réfléchissons aux options permettant de valoriser le patrimoine immobilier de la Ville de Genève»;
- M-1301, de *M^{mes}* et *MM.* Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Pascal Spuhler: «Pour des vide-greniers ouverts, respectueux des règles et réservés aux habitants de la Ville de Genève!»;

- M-1302, de *M^{mes}* et *MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey*: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)».
- PRD-145, de *M^{me}* et *MM. Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Hélène Ecuyer et Alfonso Gomez*: «Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives (bis)»;
- PRD-146, de *M^{me}* et *MM. Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Hélène Ecuyer et Alfonso Gomez*: «Règlement du Conseil municipal: efficacité des débats»;
- PRD-147, de *M^{mes}* et *MM. Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Martine Sumi, Pascal Spuhler, Hélène Ecuyer et Alfonso Gomez*: «Règlement du Conseil municipal: élections et distribution des bulletins»;
- PRD-148, de *M^{mes}* et *MM. Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Martine Sumi, Pascal Spuhler et Hélène Ecuyer*: «Règlement du Conseil municipal: questions orales»;
- PRD-149, de *M^{me}* et *MM. Patricia Richard, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten*: «Mise en œuvre du PRD-130: modification de l'article 23A du règlement relatif aux aides financières du Service social (allocation de rentrée scolaire)».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-37, de *M. Stéphane Guex*: «Sauver l'été du parc Bertrand».

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-473, de *M. Eric Bertinat*: «Assainissement du bruit routier: quels risques financiers pèsent sur la Ville?»;
- QE-474, de *M. Alain de Kalbermatten*: «A quand le M.U.R. à Genève?».

Le président. Nous avons terminé nos travaux. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour la dernière fois depuis cette place, je vous souhaite une bonne nuit!

(Applaudissements nourris adressés au président sur tous les bancs.)

Le président. Merci, merci beaucoup! Je vous donne rendez-vous le 6 juin pour la suite... Pour les *afters*!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7418
2. Communications du Conseil administratif	7418
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7418
4. Motion du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Olivier Wasmer, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Jean-Charles Lathion et Jean-Luc von Arx: «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève» (M-1292). Suite de la préconsultation	7418
5. Motion du 2 novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu’interdire» (M-1257)	7427
6. Motion du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Alain de Kalbermatten, Patricia Richard et Eric Bertinat: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue <i>Vivre à Genève!</i> » (M-1290)	7447
7. Motion du 16 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Jean-Claude Lathion, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Gazi Sahin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Ulrich Jotterand, Christina Kitsos, Alia Chaker Mangeat et Pascal Holenweg: «Une plaque commémorative pour rappeler la présence de Josué Janavel à Genève» (M-1291).	7449
8. Motion du 16 mai 2017 de M ^{me} Natacha Buffet-Desfayes: «La Ville de Genève doit éviter la débandade du parascolaire!» (M-1293).	7454

9. Propositions des conseillers municipaux	7464
10. Interpellations	7465
11. Questions écrites	7465

Le mémorialiste:
Ramzi Touma